Le guide
Jeunes
à Brest

La Dynamique **jeunesse**

Depuis plusieurs années dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la ville de Brest autour du renforcement de l'information auprès des jeunes, le Bureau Information Jeunesse de Brest édite, avec le soutien de la collectivité, un guide pratique : Jeunes à Brest.

Sa mise à jour régulière, le travail au quotidien de l'équipe du BIJ à côté de celui de toutes celles et ceux qui avec la Ville et Brest métropole océane œuvrent et s'investissent auprès et pour les jeunes de notre ville, marquent l'attention portée ici à permettre à tous d'être pleinement citoyen.

C'est cette attention aux jeunes à Brest que nous avons voulu renforcer par l'engagement par la Ville de la « Dynamique jeunesse » pour dire combien vous tous qui vivez ici, que vous y étudiiez, que vous y rencontriez des difficultés, que vous y imaginiez des projets et des idées nouvelles, que vous y concrétisiez vos rêves... êtes une chance et un atout pour notre ville.

Les quatre enjeux de cette « Dynamique jeunesse » engagée par la ville de Brest sont autant de chantiers sur lesquels la ville s'engage et entend mettre en mouvement tous ses partenaires pour plus encore :

- **construire une ville accueillante et attractive pour les jeunes**
- **reconnaître les jeunes comme citoyens et soutenir l'apport de leur citoyenneté du local à l'international**
- **favoriser l'autonomie des jeunes**
- **consolider les ingrédients du mieux vivre ensemble**

Cette Dynamique jeunesse est renforcée à l'échelle du territoire de notre métropole avec l'engagement commun des villes et des autres acteurs majeurs sur ces questions de jeunesse, dans une charte de partenariat « Agir pour la jeunesse sur le territoire de Brest métropole océane ».

Ensemble et avec tous, avec tous les jeunes, nous avons l'ambition de faire de Brest un territoire encore plus accueillant pour les jeunes, encore plus fort avec tous les jeunes.

François CUILLANDRE
Maire de Brest

Brest, une ville au service des jeunes 5

1 Brest information jeunesse 7

2 Orientation et formation 13

3 Aides financières 21

4 Emploi 29

5 Santé 37

6 Logement 53

7 Brest pratique 65

8 Vie Citoyenne 75

9 Loisirs 85

10 International 93

Brest une ville au service des jeunes

Faculté Ségalen - Franck Betermin - Brest Métropole Océane

La ville de Brest et Brest métropole océane considèrent la jeunesse comme une chance et un atout pour notre territoire, et souhaitent rendre aux jeunes de notre territoire des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à leurs envies. Cet attachement aux questions de jeunesse, cette volonté de travailler à ce qu'elle soit prise en compte de manière efficace, s'appuient sur des valeurs fortes et fédératrices :

La justice sociale, pour aller à l'encontre du mouvement actuel qui tend à renforcer les inégalités et permettre à chaque jeune d'obtenir une qualification, l'autonomie financière et résidentielle et la capacité à prendre lui-même les décisions qui le concernent.

L'égalité des chances, pour permettre à chaque jeune d'être maître de son destin, quel que soit son statut, et considérer la diversité des opinions et des cultures comme une richesse à mettre en valeur et à développer.

La solidarité et la mixité sociale, pour amplifier la solidarité entre jeunes, entre générations, au sein même de la ville.

Pour cela, plusieurs services-clefs sont toujours mobilisés de manière particulière autour de ces questions ; vous les retrouverez d'ailleurs à de multiples endroits de ce nouveau guide « Jeunes à Brest » :

La coordination jeunesse veille à la prise en compte par tous des jeunes dans tous les aspects de leur vie, et leur propose également des dispositifs d'aide, de soutien et de valorisation de leurs projets et de leurs initiatives. Elle peut également leur apporter des réponses et des informations sur les possibilités pour s'engager auprès d'une association ou former leur propre association.

Le service formation-recherche s'intéresse plus particulièrement aux questions de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, et propose à la fois de l'information, de l'aide aux associations ou à la mobilité internationale des étudiants. Il propose également en partenariat avec les acteurs de la vie étudiante un dispositif d'accueil à la rentrée universitaire, autour de différents événements comme « La Déambule », afin de leur faire connaître la ville et de leur permettre de se rencontrer autour d'événements festifs et conviviaux.

La mission internationale des échanges et de la coopération accompagne la mobilité des groupes de jeunes scolaires ou associatifs dans les villes jumelles, et promeut des actions de sensibilisation aux questions de solidarité internationale et à l'engagement au développement de projets dans ce domaine.

Le service emploi-insertion met en œuvre des solutions pour venir en aide aux jeunes dans leur accès à l'emploi et leur insertion dans la société.

La mission du Développement social urbain est mobilisée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour apporter des solutions spécifiques aux jeunes qui y vivent ; par la mobilisation des professionnels qui y travaillent et des financements dédiés, la mission développe de nombreuses actions et un travail de fonds sur les problématiques de ces territoires.

La Dynamique jeunesse

Dans le même temps, au-delà du travail mené en particulier par ces services, c'est l'ensemble de leurs services que la ville de Brest et Brest métropole océane souhaitent mobiliser pour la jeunesse; en effet, parce que les jeunes sont, comme tous, concernés par les questions de logement, de santé, de culture, de transport, de sport, de formation, d'insertion, de développement durable, de mobilité internationale, etc., ils méritent que soient au mieux pris en compte leurs souhaits, leurs envies et leurs besoins dans tous ces domaines.

Leurs questions par rapport à toutes ces thématiques sont cependant souvent spécifiques, et toujours en évolution, ce qui doit obliger notre collectivité à prendre en compte ces particularités : la coordination jeunesse a donc, au sein de la Ville de Brest et Brest métropole océane, la mission de mobiliser l'ensemble des services pour faire en sorte que leur soit accordée une attention particulière, et que des réponses les plus adaptées possibles à leurs questionnements leur soient apportées.

Pour cela, elle s'appuie sur la Dynamique jeunesse, qui définit la politique de la collectivité en direction des jeunes, souhaitant la mobilisation de tous pour l'ensemble des jeunes vivant sur le territoire brestois.

La Dynamique jeunesse identifie 4 enjeux prioritaires :

1. Faire de Brest une ville encore plus accueillante et attractive pour les jeunes

2. Reconnaître les jeunes en tant que citoyens et soutenir l'apport de leur citoyenneté du local à l'international

3. Accompagner les jeunes vers l'autonomie

4. Consolider les ingrédients du « mieux-vivre ensemble »

Sous chacun de ces enjeux, ce sont de multiples actions qui sont proposées et mises en œuvre par la mobilisation de tous. Avec tous leurs services, tous leurs partenaires, institutionnels ou associatifs, avec la participation de tous les habitants, et bien sûr avec la participation des jeunes eux-mêmes, la Ville de Brest et Brest métropole océane se mobilisent pour faire bouger les lignes en faveur de la jeunesse !

1 Brest information jeunesse

Je souhaite partir étudier au Canada l'année prochaine ? Ai-je le droit à une aide au logement ? Où puis-je passer le BAFA et quels sont les organismes de formation ?
J'ai envie d'être aide-soignante, quelles sont les écoles ? Venez nous rencontrer au Bij, un lieu d'information pour les jeunes où vous trouverez la réponse à votre question.

D'après photo : Anaëlle Rabier - BIJ Brest

Anaelle Rabier - Bij Brest

Le BIJ

Le bureau information jeunesse (BIJ) de Brest est un centre d'information ouvert à tous.

Où nous trouver ?

BIJ - 4 rue Augustin Morvan - Brest
02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org

Lundi : 13h30 - 18h ; Mardi : 13h30 - 18h
Mercredi : 9h - 18h ; Jeudi : 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h ; Samedi : 9h - 12h
(Fermé les samedis des vacances scolaires)

Retrouvez-nous sur internet
www.bij-brest.org

LE BIJ, C'EST :

• Un espace documentaire en accès libre et gratuit

Vous pouvez y chercher seul les réponses à vos questions ou être accompagné par un professionnel. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant les formations, les métiers, l'alternance, le logement, la santé, l'international, les jobs, les aides financières, le transport, les aides aux projets, les loisirs, etc. Vous pourrez y consulter des offres de jobs, de logement, de bénévolat, la presse locale.

• Un Point d'accès public à internet

À votre disposition, un accès à Internet libre et gratuit.
Le BIJ est membre du réseau de la Maison de la formation professionnelle. Dans ce cadre, un point accueil service dédié à la recherche d'emploi, de jobs, de formation et à la gestion de vos dossiers administratifs est à votre disposition.

• Des guides d'information

Le guide Jeunes à Brest, le guide Étudiants étrangers, le mode d'emploi «Jobs d'été et emplois saisonniers», etc.

• Deux évènements

→ Chaque année au mois de mars, le Bij organise un ***forum jobs d'été et emplois saisonniers*** pour vous accompagner dans votre recherche de job.

→ ***Un événement annuel sur la mobilité internationale***

L'objectif est de permettre aux jeunes et à leurs familles de s'informer sur l'ensemble des questions relatives à la mobilité internationale (emploi, stage, bénévolat, volontariat, au pair, projet individuel ou collectif...).

Pour en savoir plus :
www.bij-brest.org

• Des accueils de groupes et des ateliers d'information

Le BIJ accueille des lycéens, des stagiaires de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi et leur propose des ateliers découverte du BIJ et de ses ressources. Nous mettons également en place des ateliers thématiques (recherche de stage, jobs d'été, SVE, etc.).

• Un relais d'accompagnement du Programme européen jeunesse en action (PEJA)

(Source : www.jeunesseenaction.fr)

Ce programme d'éducation non formelle de la Commission européenne s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans et se décline sous différentes actions. Le BIJ vous propose de vous accompagner dans vos projets. Ainsi avec le PEJA, seul ou en groupe, selon les activités, vous pouvez par exemple :

→ bouger, rencontrer d'autres jeunes européens, découvrir d'autres cultures pendant 1 à 3 semaines avec les Échanges de jeunes (13-25 ans)

→ partir vivre une expérience de volontariat plusieurs mois dans une association d'un autre pays grâce au Service Volontaire Européen (18 - 30 ans).

(Pour plus d'infos, voir chapitre 10)

→ réaliser votre projet (événement, site internet, film, exposition...), lié à l'Europe et à ses valeurs, dans votre quartier, votre ville, votre région ou avec d'autres groupes de jeunes européens en sollicitant une subvention Initiative de jeunes (minimum 4 jeunes de 15-30 ans)

→ débattre avec les élus et les associations et leur faire des propositions sur les sujets qui vous concernent lors des séminaires de jeunes (15-30 ans).

Plus d'infos sur le PEJA sur :
www.jeunesseenaction.fr

• Un rendez-vous mensuel : Café international

Café international s'adresse aussi bien à ceux qui sont partis qu'à ceux qui veulent partir à l'étranger. Venez échanger vos expériences, vos astuces, vos bons plans à l'étranger dans un cadre convivial un jeudi par mois (octobre à juin). Certains « Café » ont une ou plusieurs thématiques (témoignage d'une expérience, présentation d'un pays par un jeune étranger, etc.) tandis que d'autres sont libres.

Lieu :

FJT l'Aile, 7 rue Kérabécam - Brest
(de 18h à 20h)

• Le BIJ est membre du réseau Ritimo

Le BIJ est devenu relais Ritimo en 2011 et développe à ce titre un fonds documentaire sur les thématiques du développement durable, de la solidarité internationale, de la défense des droits humains.
Plus d'infos sur www.ritimo.org

Le BIJ accompagne les projets de solidarité internationale et vous fait connaître les réseaux et les contacts utiles pour le montage de projet, la réalisation du budget prévisionnel, la recherche de financements.

• Le Bij met en place et coordonne des projets internationaux avec de nombreux partenaires locaux

→ Les chantiers de jeunes franco-québécois

L'ambition affichée du partenariat franco-québécois commencé en 2010 est de proposer une expérience de mobilité internationale à des jeunes de 18 à 30 ans, quel que soit leur niveau de qualification, en la valorisant comme une étape " structurante " dans leur parcours d'insertion professionnelle. Le Québec a été la destination choisie pour différentes raisons telles que l'absence de barrière de langue étrangère, un intérêt culturel réciproque et une ouverture à la culture nord-américaine. Le partenariat avec le Carrefour Emploi jeunesse de La Capitale Nationale basé à Québec se poursuit sous forme de chantier communautaire collectif : rénovation de parc urbain et nettoyage de rivière à Québec, arrachage de plantes invasives en rade de Brest, rénovation, désherbage, tels sont les travaux effectués par les jeunes. Ce projet est mené depuis 2010 avec les partenaires principaux que sont : Loisirs jeunes, la mission locale et la Ville de Brest.

→ Les projets européens et le projet Cyber Youth Connection

Le Bij s'est donné pour objectif de mettre en œuvre toute forme d'action visant à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne par une citoyenneté européenne active des jeunes.
Le projet Cyber Youth Connection proposé par le Medway Council, qui est une collectivité locale dans le Kent au Royaume Uni a retenu notre attention car les activités proposées aux jeunes : mécanique, musique et danse, cuisine, multimédias, sont des supports éducatifs utilisés par des professionnels jeunesse à Brest. Le projet a été approuvé en mars 2012. Celui-ci se déroulera jusqu'en juin 2015. Ce projet très important et ambitieux concerne 9 partenaires :

Au Royaume Uni : le Medway Concil et le Suffolk Concil .

En France : dans le Pas de Calais : le centre social d'Arques, le centre social de Wimereux et le centre social de Boulogne.

À Brest : La MPT Pen ar Creac'h, la MPT Valy hir, la Ville de Brest et le Bij.

Le projet Cyber youth connection s'inscrit dans le cadre Programme européen : Interreg 4 A du Programme européen de coopération transfrontalière France (Manche) – Angleterre 2007-2013 – Fonds Européen de Développement Régional 2007-2013 (FEDER).

2 orientation et formation

Définir son projet professionnel c'est s'interroger sur ce qu'on aimerait faire, sur la construction de son parcours, c'est se préparer à investir du temps, de l'énergie et de la persévérance pour faire aboutir son projet. De nombreuses structures vous permettent de rencontrer des professionnels pour vous aider.

D'après photo - Télécom Bretagne - Licence Creative Commons

Franck Bétermin - Brest Métropole Océane

L'orientation

Des services de documentation et des conseillers d'orientation psychologues vous guident dans votre réflexion, dans votre choix de filières d'études, de diplômes ou de métiers.

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION – CIO

Le CIO – Le Centre d'information et d'orientation de Brest accueille tout public en demande de conseil en orientation, Il s'agit de :

- Aider à la construction de parcours de formation : conseil personnalisé
- Accompagner une réflexion sur soi propice au choix d'orientation
- Repérer parmi les formations, les débouchés et l'insertion dans l'emploi
- Étudier et comparer les diverses modalités de formation et de qualification (alternance, scolaire, VAE, etc.)
- Donner une dimension européenne au parcours d'études : CIO relais Europe du réseau Euroguidance.

Contact :

CIO – 8, rue des Onze-Martyrs - Brest
02 98 44 31 74
ce.0290111n@ac-rennes.fr
www.cio-brest.org

LE SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE – SUAOIP

Le SUAOIP a pour mission d'informer les jeunes sur l'enseignement supérieur et ses débouchés (fonds documentaire, accès à internet, accompagnement des étudiants sur rendez-vous). Son rôle est également d'aider les étudiants de l'UBO à élaborer leurs projets d'études et à préparer leur entrée dans la vie active.

Information et orientation

Deux Conseillers d'orientation Psychologues vous proposent des RDV individuels d'orientation d'1 h.

L'Observatoire met à votre disposition des enquêtes détaillées sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants de l'UBO (conditions d'insertion, durée de recherche d'emploi, type d'emplois, statuts, employeurs, salaires...). Les données de l'observatoire et la base de stages CAPSTAGEMPLOI (offres) sont accessibles sur le site :
www.univ-brest.fr/suaoip

Accompagnement

- **Les ateliers du jeudi**

Des ateliers à destination des étudiants de l'UBO sont mis en place les jeudis après-midi. Ces ateliers vous proposent de travailler sur vos acquis de formation, de valoriser vos expériences, de vous guider dans la rédaction de CV et de lettre de motivation et de vous préparer aux entretiens de recrutement, pour un emploi, un stage ou une formation sélective.

- **Le dispositif O2**

Le SUAOIP propose le dispositif O2 (Objectif Orientation) à destination des étudiants inscrits en première année de licence à l'UBO qui souhaitent trouver une nouvelle orientation et construire un nouveau projet professionnel. Les sessions s'organisent autour d'un bilan individuel, de conseils méthodologiques, d'un stage en entreprise, de l'exploration des milieux professionnels, etc.

- **Du diplôme à l'emploi**

La plateforme Université-Emploi propose un accompagnement personnalisé aux jeunes diplômés de l'UBO dans le cadre de la recherche d'un premier emploi.

Plusieurs axes sont abordés :

- identifier et valoriser ses compétences
- clarifier ou ajuster son projet
- cibler son marché potentiel
- communiquer (cv/lettre/entretien)
- suivre ses candidatures

Le dispositif « En Hent » « En chemin »

L'UBO propose à ses étudiants tout au long de leur cursus, un dispositif leur permettant de s'engager dans une démarche active et volontaire grâce à laquelle ils intégreront l'université, construiront leur parcours de formation et prépareront leur entrée dans la vie active.

Contact :

SUAOIP - 20, avenue Le Gorgeu
Bâtiment C - Brest - 02 98 01 63 17
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
www.univ-brest.fr/suaoip

N'OUBLIEZ PAS :

Si vous souhaitez poursuivre vos études à la rentrée prochaine, inscrivez-vous sur : *www.admission-postbac.fr.*
Ce portail unique est destiné à simplifier toutes les démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie ou écoles d'ingénieurs).

Attention ! *Certaines formations conservent leurs propres procédures d'inscription : les écoles des secteurs paramédical et social (inscriptions dès le mois d'octobre), les écoles supérieures d'art et certaines écoles d'ingénieurs.*

Plus d'infos sur
www.nadoz.org et www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bretagne (rubrique dossiers>dates d'inscription en Bretagne)

LA MGI ET LA MIJEC

Vous avez plus de 16 ans et vous êtes en rupture ou en voie de rupture scolaire, vous êtes sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle et vous êtes sorti du système scolaire depuis moins d'un an, prenez contact avec La Mission Générale d'Insertion - MGI et la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique - MIJEC. Des animateurs formateurs vous apportent des réponses.

Les mission de la MGI et la MIJEC :

- prendre en charge en cours d'année les élèves de plus de 16 ans, à la demande des établissements et proposer des solutions : retour en formation initiale ou recours à la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs ;

- définir un projet professionnel et scolaire
- re-préparer un examen...

Si vous étiez scolarisé dans un établissement public, prenez contact avec :

La MGI - Lycée Vauban Bât.N400
Rue de Kérichen - Brest - 02 98 03 64 64
ce.mgi-brest@ac-rennes.fr

Si vous étiez scolarisé dans l'enseignement privé, prenez contact avec :

La MIJEC - 15, place Sanquer - Brest
02 98 33 75 70

La formation

Vous souhaitez changer de métier, obtenir un diplôme, mettre à niveau vos compétences, pour connaître tous les dispositifs de formation en Bretagne, vous pouvez consulter : *www.seformerenbretagne.fr*

Vous avez quitté le système scolaire sans formation qualifiante ou diplômante ou votre formation initiale ne vous permet pas de trouver un emploi : définir votre besoin de formation, c'est partir de votre objectif professionnel, de vos compétences et vos capacités liées à l'emploi ou au métier visé. Des conseillers peuvent vous accueillir et vous accompagner dans votre démarche de formation.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La Mission locale

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous êtes sorti du système scolaire : adressez-vous directement à la Mission locale.

Un conseiller vous accueille individuellement pour analyser vos besoins en matière de formation professionnelle et d'emploi. Votre conseiller référent vous suivra tout au long de votre parcours professionnel à la fois sur une prescription de formation, sur des financements de formation jusqu'à votre recherche d'emploi. De plus, vous pourrez être conseillé et accompagné sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne : santé, logement, activités de loisirs et de vacances, aides financières et aides au permis de conduire, etc.

Il existe des antennes réparties sur tout le pays de Brest. Pour connaître l'antenne la plus proche de chez vous, prenez contact avec :

Mission locale du pays de Brest (siège administratif)
15 bis, rue Fautras - Brest
02 98 43 51 00
contact@mission-locale-brest.org
www.mission-locale-brest.org
Sur le site de la Mission Locale vous pourrez, en saisissant votre adresse, savoir quelle est l'antenne la plus proche de chez vous

Antenne Brest-Centre
15 bis, rue Fautras - Brest - 02.98.43.51.15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2
Place Napoléon III - Brest - 02.98.47.25.53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine - Brest
02.98.49.70.85

Antenne Brest-Europe
31, rue Saint-Jacques - Brest
02.98.41.06.90

Le Pôle emploi

Si vous avez 26 ans : contactez votre conseiller Pôle emploi

Si vous êtes déjà inscrit comme demandeur d'emploi, il faut vous adresser au Pôle emploi pour valider d'une part, votre projet professionnel et d'autre part, le projet de formation correspondant. Un conseiller vous informera sur les possibilités de financement et de rémunération de votre formation. Les financements varient selon le besoin : formation courte et complémentaire ou longue et qualifiante. Plus d'infos sur : www.pole-emploi.fr

Contact :

Un numéro de téléphone unique : **39 49**

Pôle emploi Brest Kergaradec
1, avenue du Baron Lacrosse
ZAC de Kergaradec
Pôle emploi Brest Marine
30 rue Ernest Hémingway
Pôle emploi Brest 257, rue Jean Jaurès
Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30

LA FORMATION EN ALTERNANCE : acquérir une qualification professionnelle tout en passant un diplôme

Apprendre à la fois à l'école et en entreprise en se confrontant aux réalités de la vie professionnelle est une formule accessible à tous les jeunes quel que soit leur niveau d'étude. Deux principaux contrats de travail en alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Pour vous informer sur les contrats en alternance : www.travail-emploi-sante.gouv.fr (rubrique Informations pratiques > Fiches pratiques du droit du travail > Contrats > Le contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Pour connaître l'offre de formation par apprentissage en Bretagne
www.bretagne.fr (rubrique Les politiques publiques > Formation > L'apprentissage, un choix gagnant)

Le Conseil régional édite le « Guide des formations par apprentissage », téléchargez le sur leur site. Vous pouvez également vous le procurer au Bij de Brest.

Par ailleurs pour mieux connaître les Centres de formation et les formations proposées vous pouvez vous rendre à leurs journées portes ouvertes ou journées d'information :

À L'IFAC - Le Centre de formation des apprentis accueille les personnes désireuses de mieux connaître l'apprentissage. Chaque mercredi après-midi à 14h30 à partir du mois de février jusqu'au mois de juin (sauf vacances scolaires). Des entretiens individuels sont proposés aux jeunes.
Pour en savoir plus : www.ifac-brest.fr
02 29 00 60 60

Le CFAI (Centre de formation de l'industrie) propose des portes ouvertes tous les mercredis sans rendez-vous, entre 13h30 et 17h. Pour en savoir plus : www.cfaibretagne.org (rubrique Site de Brest >Actualités de Brest)
02 98 02 03 30

Bâtiment CFA Finistère propose des permanences d'information à la Mission locale de Brest entre le mois de mars et juin. Pour en savoir plus : 02 98 95 97 26

Les Compagnons du devoir organisent des demi-journées d'information le mercredi après-midi, pour connaître les dates, contactez : 02 98 05 19 73 ou compagnonsbrest@compagnons-du-devoir.com

La Chambre d'agriculture organise auprès des agences de Pôle emploi et des Maisons d'emploi des informations sur l'emploi et la formation en agriculture. Certaines séances comprennent une visite d'exploitation, elles sont organisées un mardi par mois de septembre à juin.
Pour en savoir plus : 02 98 41 33 00

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : un droit pour tous

Maintenir son activité, évoluer dans son poste de travail, sécuriser son parcours professionnel, ou encore une reconversion professionnelle sont autant de raison et de motivation pour se former tout au long de la vie.

Le départ en formation des salariés se fait soit à l'initiative :

- de l'employeur, dans le cadre du plan de formation de l'entreprise
- du salarié, dans le cadre du congé de formation : congé individuel de formation (CIF), congé bilan de compétences, congé validation des acquis de l'expérience (VAE) ou dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF).

Pour plus d'infos :
www.seformerenbretagne.fr

À qui s'adresser ?

Vous souhaitez compléter votre formation, être accompagné dans l'évolution de votre projet professionnel, le Fongécif accompagne dans leurs démarches les salariés relevant d'entreprises privées de l'industrie, du commerce et des services, disposant d'un établissement implanté en Bretagne.

Pour les autres secteurs, consultez : www.fongecif-bretagne.org (rubrique Secteurs concernés afin d'obtenir les coordonnées de l'organisme de référence).

Contact :

Fongécif Bretagne
Le fromveur - 45 rue de l'Elorn - Brest
0 810 10 70 20

LE SAVEZ-VOUS ?

Pendant la durée de la formation, le contrat de travail n'est pas rompu mais suspendu.

JE VEUX !
UN AVENIR MAINTENANT !
1 700 élèves et apprentis
CAP, bac pro, BTS,
enseignement supérieur
dans les secteurs : Alimentation
Automobile - Coiffure - Esthétique
Commerce - Vente - Hôtellerie
Restauration - Pharmacie
BTS assistant(e) manager
BTS management des unités
commerciales - BTS négociation
et relation client
Avec l'Ifac
JE PEUX !
www.ifac.cci-brest.fr / Tél. 02 29 00 60 60 / 02 29 00 60 00
Ifac CCI Brest
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA CCI DE BREST

VENEZ DÉCOUVRIR
DÈS AUJOURD'HUI
LES MÉTIERS DE DEMAIN
www.cfaibretagne.org
• Maintenance industrielle / Régulation automatique
• Chaudronnerie / Traitement des matériaux
• Conception / Bureau d'études
• Productique / Usinage
• Electrotechnique
• Froid et climatisation
CAP
BAC PRO
BTS
CFA de l'Industrie Brest
AFPI CFAI
Nombreux postes à pourvoir. Renseignez-vous.
AFPI-CFAI de Bretagne • 8 bis rue F. de Lesseps (face au Bibus) • ZI Kergonan • 29200 BREST • 02 98 02 03 30

3 Aides financières

Vous êtes lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi et vous rencontrez des difficultés financières. En consultant ce chapitre, vous obtiendrez des réponses relatives aux bourses et aux aides sociales qui vous permettront d'envisager votre poursuite d'études et/ou de vous soutenir dans votre quotidien.

D'après photo : Pierre-Yves Cavellat - Bij Brest

Les aides financières pour les lycéen(ne)s

Des aides financières existent pour que des difficultés matérielles ne soient pas un obstacle à la poursuite de vos études.

LES BOURSES DE LYCÉE

En cas de difficulté à assurer seules les frais de scolarité, l'État accorde aux familles des bourses de lycée. Pour plus d'informations, adressez-vous à l'administration de votre établissement scolaire.
Par ailleurs, un certain nombre d'aides complétant la bourse sont disponibles selon votre niveau scolaire et votre domaine de formation (aide pour la cantine, prime à l'internat, bourse au mérite etc.)
Plus d'infos sur : www.service-public.fr (rubrique Famille > Scolarité > Aides financières pour la scolarité).

LES AIDES PONCTUELLES

Vous rencontrez des difficultés financières, contactez l'assistante sociale de votre lycée. Pour des besoins ponctuels concernant : les dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, à l'achat de manuels et de fournitures, de matériel professionnel ou sportif, vous pouvez, sous certaines conditions, percevoir une aide.

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT

L'objectif est d'apporter une aide matérielle aux jeunes et aux familles pour l'acquisition du matériel nécessaire au suivi de la formation au sein d'un lycée professionnel breton.
Elle est versée une fois par lycéen, quel que soit son parcours de formation.
Compris entre 30 € et 170 €, le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne.

→ **Pour en savoir plus :**
www.bretagne.fr (rubrique Politiques publiques > Formation > Favoriser la réussite des lycéens) ou contactez le secrétariat de votre établissement.

LE SAVEZ-VOUS ?

La Région Bretagne s'est engagée dans une politique de soutien aux familles en permettant à chaque lycéen, quelle que soit sa formation (scolarisé dans un établissement breton public, privé sous contrat avec l'Éducation Nationale, Agricole ou Maritime) d'acquérir les manuels scolaires qui lui sont demandés à chaque rentrée. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre établissement.

Les aides aux apprenti(e)s

LES AIDES ARGOAT DE LA RÉGION

La formation gratuite pour l'apprenti s'accompagne de dispositifs d'aides financés par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Aide Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.
L'aide ARGOAT est accordée à tous les apprentis qui sont inscrits dans un CFA (Centre de formation d'apprentis) breton pour préparer une formation conventionnée avec la Région Bretagne. Le montant de l'aide est forfaitaire (compris entre 400 € et 800 €) par année de formation en fonction de l'âge du jeune et du niveau du diplôme préparé.

→ **Pour en savoir plus :** www.bretagne.fr (rubrique Les politiques publiques > Formation > L'apprentissage, un choix gagnant > les aides aux apprentis).

Contact :

Conseil régional de Bretagne
Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports
Service des aides individuelles aux projets des apprenants
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES cedex 7
02 99 27 11 97
Courriel: argoat@region-bretagne.fr

LA BOURSE DÉPARTEMENTALE D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

Le Conseil général du Finistère propose une bourse d'apprentissage artisanal pour les jeunes préparant un diplôme de niveau IV ou V (du CAP au BAC Pro) en CFA. Les diplômes de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles. Pour connaître les critères d'éligibilité et télécharger le dossier consultez le site www.cg29.fr (rubrique Le Conseil général en direct > Les aides et subventions > Enfance - Famille > Actions jeunesse > Actions jeunesse – Bourse départementale d'apprentissage artisanal).

Contact :

Direction du développement économique et international (DDEI)
Service d'appui à l'économie et à l'emploi
32, boulevard Dupleix
CS 29029
29196 Quimper Cedex
02 98 76 65 21

Les étudiant(e)s

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour prétendre à une aide financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il faut, pour une première demande, avoir moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

Simulation de bourse

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le site www.crous-rennes.fr et faites une simulation. Vous aurez alors une indication sur le montant de l'aide possible. Exemple : les résultats compris entre 1 et 6 indiquent le montant de bourse. L'échelon zéro vous permet une exonération des frais d'inscription dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.

Constituer le dossier

Le Dossier social étudiant (DSE) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs étudiants de demander à partir d'un même dossier une aide financière et/ou un logement en résidence universitaire. Pour constituer le dossier, il sera demandé l'avis fiscal de la famille et fournir quelques indications (nombre d'enfants à charge pour les parents, nombre de frères et soeurs dans l'enseignement supérieur, distance kilométrique entre l'établissement et la commune du domicile).
Pour les étudiants de l'académie de Rennes, la demande doit être faite sur le site https://dse.orion.education.fr/depot/ entre le 15 janvier et le 30 avril.

Depuis la rentrée 2011, tous les boursiers perçoivent 10 mois de bourse sur l'année universitaire entre septembre et juin au lieu de 9,5 mois précédemment.

Contact :

CLOUS de Brest
2, avenue Le Gorgeu
02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

BON À SAVOIR :

Il existe d'autres bourses (bourse au mérite, de mobilité, allocations de recherche, etc.) qui peuvent vous être attribuées sous certaines conditions. Renseignez-vous sur : www.service-public.fr (rubrique Famille > Études supérieures > Financement des études supérieures).

POUR LES FORMATIONS NE RELEVANT PAS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Renseignez-vous directement auprès de la direction régionale ou départementale des ministères concernés.

Pour les formations du sanitaire et du social, des bourses d'études sont allouées par la Région Bretagne. Renseignez-vous auprès de l'établissement qui dispense la formation et sur le site du Conseil régional de Bretagne : www.bretagne.fr (rubrique Les politiques publiques > Formation > Les formations sanitaires et sociales).

BON À SAVOIR :

Pour les écoles privées hors contrat (avec état), aucune aide ni subventions ne sont attribuées aux étudiants par l'état.

LE PRÊT D'HONNEUR

Le Conseil général du Finistère accorde des prêts sous conditions. Le prêt d'honneur est à taux zéro et s'élève à 1530 € au maximum. Les bénéficiaires sont les étudiants majeurs effectuant leur année universitaire en France et dont les parents résident dans le Finistère.

Pour retirer vos dossiers :

Conseil général du Finistère
Direction de l'enseignement, de la culture, du sport et de la jeunesse
32, boulevard Dupleix – 29000 Quimper
02 98 76 20 82
www.cg29.fr

LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT

Le service Social Etudiant est à la disposition de tous les étudiants souhaitant obtenir aide, conseil et informations.
Deux assistantes sociales reçoivent, dans le respect du secret professionnel, les étudiants qui souhaitent obtenir :
→ Des renseignements sur les possibilités de financement des études et aides diverses.
→ Une assistance pour l'instruction des dossiers d'aides financières.
→ Un soutien pour des difficultés personnelles (rupture familiale, problèmes dans vos études, etc.)
→ Des informations sur la législation spécifique étudiante.

Si vous êtes inscrits en : Lettres et Sciences Humaines, Médecine, Odontologie, Sages-Femmes, IUT, IUP, STAPS, ESMISAB, IPAG, ENIB, ESAB, ESC, IFSI Croix-Rouge, vous pouvez contacter :

L'assistance sociale du SUMPPS
13 rue de Lanrédec - Brest
02 98 01 82 88

Pour tous les autres étudiants, vous devez contacter :

L'assistante sociale au CLOUS
2 avenue le Gorgeu - Brest
02 98 03 86 25

Vous rencontrez des difficultés financières

Vous rencontrez des difficultés financières et/ou d'hébergement nécessitant une ré-ponse immédiate, vous devez prendre contact avec la Mission Locale du Pays de Brest, le CCAS de Brest ou le Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.) le plus proche de chez vous.

Au-delà de l'urgence, selon votre situation, une intervention pourra vous être proposée par un travailleur social ou médico-social du centre départemental d'action sociale si :

- Vous avez plus de 26 ans, vous avez un enfant à charge
- ou vous avez - de 21 ans, vous rencontrez des difficultés et vous souhaitez le soutien d'un éducateur dans le cadre d'une mesure de protection.

Contact :

CDAS St Marc
41 rue Sébastopol - Brest
02 29 61 29 29 - cdas.saint-marc@cg29.fr

CDAS Rive Droite
25 rue Anatole France - Brest
02 98 45 16 54 - cdas.rive-droite@cg29.fr

CDAS Bellevue – Le Grand Pavois
13 place Napoléon III - Brest
02 98 47 08 09 - cdas.bellevue@cg29.fr

CDAS Lambézellec
Place de Bretagne - Brest
02 98 03 39 52
cdas.lambezellec@cg29.fr

Les Centres Départementaux d'Action Sociale sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

La Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche de formation ou d'emploi, vous rencontrez des difficultés financières et/ou de logement, de mobilité, prenez contact avec un conseiller en insertion de la Mission locale du pays de Brest.

Pour connaître l'antenne la plus proche de chez vous, prenez contact avec :

Mission locale du pays de Brest
(siège administratif)
15 bis, rue Fautras - Brest - 02 98 43 51 00

Pour obtenir les coordonnées des autres antennes, consultez le site :
www.mission-locale-brest.org

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale de la ville de Brest (CCAS) intervient en matière d'action sociale à l'échelle de la ville en partenariat avec le Conseil général du Finistère et la Mission locale.

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement du public en très grande précarité, sans domicile stable ou en habitat précaire d'une part et d'autre part de publics qui nécessitent une prise en charge particulière (personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile, gens du voyage).

Contact :

C.C.A.S - 40, rue Jules Ferry - Brest
02.98.00.84.00
ccas-direction@ccas-brest.fr

4 Emploi

Des démarches administratives aux réseaux sociaux en passant par les structures d'accompagnement, vous trouverez dans ce chapitre des informations relatives à la recherche d'emploi. Vous trouverez également des informations sur le droit du travail et les interlocuteurs pour vous informer et vous aider dans la défense de vos droits.

D'après photo : Pierre-Yves Cavillat - BIJ Brest

Vous êtes demandeur d'emploi :

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous êtes à la recherche d'un emploi **vous devez alors vous inscrire au Pôle emploi.** Sur le site www.pole-emploi.fr : vous pourrez à la fois effectuer votre inscription ou réinscription en tant que demandeur d'emploi. Dès que vous aurez validé votre dossier en ligne, votre demande sera envoyée pour traitement par Pôle emploi. Une convocation à votre entretien d'inscription avec un conseiller Pôle emploi vous sera envoyée dans les 72h.

Un numéro de téléphone unique est disponible pour toute information sur la recherche d'emploi et l'indemnisation : **le 39 49.**

DES INTERLOCUTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI

La Mission locale du pays de Brest (pour les 16-25 ans)

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sortis du système scolaire ou universitaire dans leur parcours d'insertion. Les conseillers en insertion vous accompagnent en construisant des réponses adaptées à chacun : appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la mobilité, aux projets de loisirs, de culture.

Pour connaître l'adresse de la Mission locale la plus proche de chez vous, contactez :

Mission locale du pays de Brest (siège administratif)
15 bis, rue Fautras - Brest
02 98 43 51 00
ou
contact@mission-locale-brest.org
Sur www.mission-locale-brest.org, vous pourrez, en saisissant votre adresse, savoir quelle est l'antenne la plus proche de chez vous.

Antenne Brest-Centre
15 bis, rue Fautras - Brest
02.98.43.51.15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2
Place Napoléon III - Brest - 02.98.47.25.53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine - Brest
02.98.49.70.85

Antenne Brest-Europe
31, rue Saint-Jacques - Brest
02.98.41.06.90

Le Pôle emploi

Le Pôle emploi a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, d'assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés et d'aider les entreprises dans leurs recrutements.
Un conseiller personnel accompagne chaque demandeur d'emploi. Au-delà des offres proposées, les demandeurs d'emploi sont informés et orientés sur les actions de formation, les mesures d'aide à l'embauche et les aides à la mobilité et à la reprise d'emploi.

Contact :

Pôle emploi Brest Kergaradec
1, avenue du Baron Lacrosse
ZAC de Kergaradec

Pôle emploi Brest Marine
130 rue Ernest Hémingway

Pôle emploi Brest – 257, rue Jean Jaurès

Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30
Un numéro de téléphone unique est disponible pour toute information sur la recherche d'emploi et l'indemnisation : le **39 49**.

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC)

Vous avez un bac + 4 et vous recherchez un emploi, vous pouvez vous adresser à l'APEC. Celle-ci accueille et informe les cadres et les jeunes diplômés sur la recherche d'emploi et l'évolution professionnelle.
Sur le site www.apec.fr, vous trouverez des offres d'emplois, de stages et vous pourrez déposer votre CV en ligne.

Contact :

APEC – Immeuble Le Fromveur
5, rue de l'Élorn - Brest
0 810 805 805
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

SUR LA PISTE DES OFFRES

Le web

Le web est incontournable dans votre recherche d'emploi, toutes les grandes entreprises disposent d'un site et d'une rubrique « emploi » ou « ressources humaines ». Les petites entreprises si elles ne disposent pas d'un site à leur nom, font appel aux banques de CV et aux sites spécialisés.
Quelques exemples : www.keljob.com – moteur de recherche d'offres d'emploi - www.monster.fr, www.regionsjob.com, www.carriereonline.com...

BON À SAVOIR :

Pensez à vous abonner aux flux RSS des sites d'emploi qui vous permettent de recevoir automatiquement en temps réel les dernières offres publiées.

Les réseaux sociaux

Pour être connu professionnellement, vous pouvez créer votre profil sur internet grâce aux réseaux sociaux en ligne qui permettent de multiplier les contacts et d'être visible auprès des recruteurs.

Exemples de réseaux sociaux : www.viadeo.com, www.linkedin.com, www.facebook.com, (sur facebook pensez à séparer le professionnel du personnel)

Les agences intérim

Le premier critère à prendre en compte est la spécialité de l'agence. Si certaines entreprises de travail temporaire sont généralistes, d'autres sont spécialisées par métier ou secteur d'activité (industrie, banque, BTP...). Vous pouvez bien entendu remplir un dossier dans plusieurs agences, ce qui multipliera vos chances de décrocher des missions en accord avec votre profil et vos compétences. Vous trouverez les coordonnées et les secteurs d'activités

des agences d'intérim en consultant les pages jaunes de l'annuaire ou sur : www.pagesjaunes.fr

Vous avez un emploi ou un job

Lorsque l'on est salarié, on a des droits et des obligations vis à vis de l'employeur, c'est pourquoi, il est important d'être informé sur le droit du travail : contrat de travail, salaire, congés...
Petit tour d'horizon des questions que l'on peut se poser et des interlocuteurs pour nous aider.

DROIT DU TRAVAIL : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Travail des jeunes : ce que dit la loi

Vous êtes autorisé à travailler à partir de 16 ans, quand vous avez terminé votre scolarité obligatoire.

→ *Si vous avez entre 16 et 18 ans*
Entre 16 et 18 ans, le salarié ne peut pas travailler plus de 8h par jour et 35h par semaine. En principe le travail de nuit est interdit (de 22h à 6h), des dérogations sont possibles et doivent être accordées par l'inspection du Travail. Vous devez en outre bénéficier d'un repos de nuit de 12h consécutives. L'employeur a également l'obligation d'accorder un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs aux jeunes de moins de 18 ans.

→ *Si vous avez 14 et 15 ans*
Dans certains cas particuliers, vous pouvez néanmoins commencer à travailler avant 16 ans.
Vous pouvez travailler dès 14 ans durant la moitié des vacances scolaires pour des travaux adaptés à votre âge (il ne doit s'agir ni de travail à la chaîne, ni de travaux pénibles). Dans ce cas, l'inspection du Travail doit donner son autorisation car c'est une dérogation.

→ *Pour les plus de 18 ans*
C'est le droit du travail qui s'applique. En effet, le travail est régi par de multiples textes (code du travail, convention collective, accord de branche etc.) qui définissent et précisent les conditions de travail et de rémunération du salarié.
Les étudiants qui cherchent à concilier leurs études avec un job d'appoint sont de plus en plus nombreux. Si vous êtes étudiant boursier et que vous travaillez, vous continuez à percevoir votre bourse d'étude à condition de manifester une assiduité aux cours et aux examens.

Le salaire

Le salaire est versé une fois par mois et il est accompagné d'un bulletin de salaire. Le salaire minimal que vous pouvez percevoir, et ce quel que soit votre contrat de travail c'est le SMIC . A titre d'exemple : il est de 9,22 € brut de l'heure au 01/01/2012. Le montant de votre salaire net se calcule en retirant les charges sociales salariales (entre 20 et 25 % du brut).
Les jeunes salariés peuvent subir un abattement de salaire soit en application de la convention collective, soit par rapport au SMIC. Dans ce dernier cas, si le jeune a moins de 17 ans, il touche au minimum 80 % du SMIC . Entre 17 et 18 ans, 90 % du SMIC .

Attention :

• toutes les sommes perçues doivent être déclarées. Elles peuvent être mentionnées sur la déclaration de revenus de vos parents, ou directement par vous-même si vous faites une déclaration à part.

• Les jeunes de moins de 26 ans (au 1er janvier) sont exonérés d'impôts sur les salaires perçus pendant les congés scolaires, universitaires, dans la limite de 3 mois de SMIC pour une année.

S'INFORMER ET DÉFENDRE SES DROITS

Salaire, contrat de travail, heures supplémentaires, congés,etc. Il est important de prendre connaissance de ses droits et de les faire respecter.

Des interlocuteurs pour vous aider

• ***L'inspection du Travail : un service à connaître***

Elle assure entre autres les missions d'information, de conseil ou de conciliation auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel sur leurs droits et obligations.

Contact :

Inspection du Travail (antenne de Brest)
1, rue des Néréïdes - Brest
0 810 290 009
Permanence téléphonique du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) : 8h30-11h45 et 13h30-16h30
02 98 41 82 55 (standard pour prendre un rendez-vous)
www.bretagne.direccte.gouv.fr/-finistere-.html

Les syndicats de salariés

Le but de ces syndicats est de défendre les droits et intérêts professionnels des salariés.

Contacts à Brest :

CFDT – 9, rue de l'Observatoire
02 98 33 29 29 – www.cfdt.fr
Permanences hebdomadaires droit du travail : mardi et jeudi de 17h à 18h30

CFTC – 3, rue de l'Observatoire
02 98 44 18 57 – www.cftc.fr

CFE-CGC – 3, rue de l'Observatoire
02 98 43 04 20 – www.cfecgc.org

CGT – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 44 37 55 - www.cgt.fr

Force Ouvrière – 5, rue de l'observatoire
02 98 44 15 67 – www.force-ouvriere.fr

FSU – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 43 33 51 - www.fsu.fr

Union syndicale Solidaires
2, rue de Amiral Nielly
02 98 33 14 10 - www.solidaires.org

UNSA – 4 rue du Colonel Fonferrier
02 98 46 56 23 - www.unsa.org

LE SAVEZ-VOUS ?

Téléchargez sur www.bij-brest.org, le mode d'emploi pour décrocher un job d'été. Par ailleurs, chaque année au mois de mars, le Bij organise un forum jobs d'été et emplois saisonniers pour vous accompagner dans votre recherche de job.

Vous souhaitez créer votre activité ou reprendre une entreprise

Pour s'informer sur la création d'activité dans un premier temps, nous vous conseillons de consulter les deux sites suivants : www.entreprises.gouv.fr et l'agence pour la création d'entreprise : www.apce.com (ce site est incontournable pour tous les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises : informations, enquêtes, évolutions de la législation, etc.).

Il existe également une multitude de lieux d'information sur la création et la reprise d'entreprise (passer de l'idée au projet, l'aide sur le diagnostic de projets, l'accompagnement, le conseil, l'aide technique, la recherche de moyens, etc.), mais il est impossible de tous les citer. Voici une liste non exhaustive qui nous semble incontournable.

Pour créer ou reprendre une entreprise commerciale ou industrielle :

- **Chambre de commerce et d'industrie (CCI)**
  1, place du 19e RI - Brest
  02 98 00 38 00
  www.cci-brest.fr *(rubrique Créer, reprendre, transmettre)*

Pour une activité artisanale :

- **Chambre de métiers et de l'artisanat**
  5, rue Jacques Daguerre (ZI Kergaradec)
  29850 Gouesnou
  02 98 02 73 55
  www.cm-finistere.fr *(devenir artisan)*

Pour une exploitation agricole :

- **Chambre départementale d'agriculture du Finistère –Territoire de Brest**
  5, rue A. Jacq - zone de l'Hermitage Brest
  02 98 41 33 00
  www.bretagne.synagri.com

Pour des projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles) :

- **Chambre régionale de l'économie sociale (CRES)**
  49 rue Robespierre - Brest
  06 32 98 81 86 - www.eco-sol-brest.net

  ADESS - Association pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur le Pays de Brest
  49 rue Robespierre - Brest

Pour tout type de projet :

- **Boutique de Gestion du Finistère (BGE)**
  280 rue Ernest Hemingway - Brest
  (Port de commerce : immeuble Kermeur - 3e étage)
  Tél : 02 98 46 24 14
  www.bg-finistere.com

Univercity
40 résidences en France,
5700 étudiants et jeunes actifs logés
VOTRE RÉSIDENCE À VIVRE
ET À ÉTUDIER À BREST
Pack Tranquillité :
proximité avec les lieux d'études, les transports et les commerces
loyers modérés grâce aux APL
flexibilité du bail (à partir d'un mois)
logements meublés/équipés de 18 à 30m²
connexion Internet
laverie
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
02 98 43 69 72
www.univercity.fr

5 santé

La santé, un capital à préserver ! Le système de santé permet à chacun d'entre nous d'accéder aux soins. Ce chapitre vous donnera les clés pour mieux comprendre l'assurance maladie et prendre en main votre santé : des lieux d'écoute et de consultation existent sur la ville.

D'après photo - © dalaprod - fotolia.com

LES SERVICES D'URGENCE : NUMÉROS GRATUITS 24 h/24.

*Le **15** : le Samu - urgence médicale. Il doit être appelé pour tout problème de santé grave, quelle que soit la situation sociale de la personne concernée.*

***Bon à savoir** : Composez le **112** si vous appelez d'un téléphone portable.*

*Le **115** est le numéro d'urgence sociale, gratuit et accessible 24h/24 sans carte téléphonique. C'est le numéro vert pour les sans-abris, il les oriente vers un lieu d'accueil et d'hébergement ouvert de 19h à 9h.*

L'assurance maladie

(Source : www. ameli.fr)

LE RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Vous travaillez, êtes sans emploi ou poursuivez des études et voulez savoir quelle est votre protection sociale ? Informez-vous pour tout connaître de vos droits selon votre statut.

• Vous êtes lycéen(ne)

Les modalités et vos droits à l'assurance maladie varient selon votre âge.

→ *Pour les moins de 20 ans*

Jusqu'à l'âge de 20 ans, vous êtes considéré comme ayant droit de vos parents. Vous avez donc droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou maternité (consultations, analyses, hospitalisation, etc.). Tous vos frais médicaux sont remboursés sur le compte bancaire du parent dont vous dépendez habituellement. Si votre scolarité a été retardée pour des raisons médicales, votre statut d'ayant droit est prolongé jusqu'à votre 21e anniversaire.

BON À SAVOIR :

À partir de 16 ans, vous pouvez choisir d'être remboursé directement sur votre propre compte bancaire ou postal, si vous demandez à votre caisse d'Assurance Maladie de bénéficier du statut d'ayant droit autonome.
Si vous êtes étudiant, âgés de 16 à 20 ans, vous êtes automatiquement ayant droit autonome.

→ *Pour les plus de 20 ans*

À partir de 20 ans, vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Votre situation change vis-à-vis de l'assurance maladie :

- Vous pouvez être ayant droit d'un conjoint, concubin, partenaire PACS, ou tout autre assuré social chez qui vous vivez depuis 12 mois et dont vous êtes à la charge totale, effective et permanente. À ce titre, vous continuez à avoir droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité.
- Si vous n'êtes pas ayant droit d'un autre assuré social, vous bénéficiez du maintien de vos droits au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité, pendant un an. Au-delà de cette période d'un an, si vous n'êtes pas couvert par un autre régime d'assurance maladie, vous pouvez bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) de base.

LE SAVEZ-VOUS ?

Pour recevoir votre première carte Vitale, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Votre caisse vous contacte par courrier. Il vous suffit de compléter le dossier qui l'accompagne et de le renvoyer dans un délai de quinze jours à votre caisse, accompagné d'une photo d'identité et d'une photocopie de votre pièce d'identité. Vous recevrez sous trois semaines votre première carte Vitale comportant votre propre numéro de sécurité sociale.

• Vous êtes étudiant(e)

Si vous poursuivez des études dans l'enseignement Supérieur, vous relevez du régime étudiant de sécurité sociale. Cependant, les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire (1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont vous êtes l'ayant droit.

→ *Si vous avez entre 16 et 19 ans*

Votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.

→ *Si vous avez 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans*

Votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si vous êtes boursier. Dans ce cas, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation.

→ ***À noter :*** si vous poursuivez vos études dans un établissement d'enseignement non agréé par le régime étudiant de sécurité sociale, vous ne pourrez pas vous affilier à la sécurité sociale étudiante. Vous restez affilié à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence et c'est elle qui continue à assurer la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

→ *Quand et comment vous affilier à la sécurité sociale étudiante ?*

Vous devez vous affilier à la Sécurité sociale étudiante au moment de votre inscription administrative dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Il vous suffit de cocher la case : SMEBA ou LMDE.

Contact :

LMDE – 16, place de la Liberté - Brest
09 69 36 96 01
www.lmde.com

SMEBA
32, rue du Professeur Langevin - Brest
02 98 47 87 87
www.smeba.fr

→ *Vous êtes étudiant et vous travaillez*

Si votre activité salariale est continue et régulière tout au long de l'année universitaire, c'est-à-dire du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante, et si vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre : vous dépendez du régime général de la sécurité sociale, ou régime des salariés. Vous êtes alors dispensé de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.
Si votre activité salariale est saisonnière (vous travaillez par exemple durant les vacances) ou si elle s'interrompt en cours d'année universitaire : quel que soit le nombre d'heures de travail que vous avez effectuées, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et vous devrez payer la cotisation.

Franck Bétermin – Brest Métropole Océane

→ *Vous terminez ou arrêtez vos études*

À la fin de l'année universitaire, contactez la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence.
En principe, c'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins dès le 1er octobre de l'année en cours. Toutefois, en présence d'une incertitude quant à votre situation, tant sur le plan des études que professionnelle, votre mutuelle étudiante peut, à titre dérogatoire, continuer à assurer le remboursement de vos soins pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre de l'année en cours. Dans ce cas, vous pouvez contacter la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence en décembre, afin d'effectuer les démarches nécessaires en vue de votre prise en charge.
Si vous travaillez immédiatement à l'issue de vos études, signalez votre changement de situation à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence.

• **Vous êtes demandeur d'emploi**

Les modalités de votre protection sociale varient selon que vous percevez ou non une allocation chômage versée par Pôle emploi.

→ *Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle emploi*

Vous bénéficiez, pendant 1 an à compter de la date de rupture de votre contrat de travail, du maintien de vos droits : au remboursement de vos soins en cas de maladie et de maternité, aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, de congé maternité, de congé paternité, et aux prestations des assurances invalidité et décès.

→ *Vous êtes indemnisé par Pôle emploi*

Pendant toute la durée de versement de l'allocation chômage versée par Pôle emploi, vous continuez à bénéficier des prestations auxquelles vous aviez droit avant la rupture de votre contrat de travail.

→ *Vous n'êtes plus indemnisé par Pôle emploi*

Vous bénéficiez, pendant 1 an à compter de la date de cessation du versement de votre allocation chômage, du maintien de vos droits.

→ *La CMU*

À l'issue de la période de maintien de droits d'un an et en l'absence d'une protection sociale à quelque titre que ce soit (activité salariée, ayant droit), vous pourrez bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) de base.
La CMU de base garantit l'accès aux soins et le remboursement de vos prestations (consultations et examens médicaux, ainsi que les frais d'hospitalisation) et les médicaments, au même taux que pour les autres assurés sociaux.
La CMU est ouverte à toute personne résidant en France de façon stable et régulière (depuis au moins trois mois) et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie.
Attention : votre affiliation à la CMU de base n'est pas automatique : vous devez en faire la demande.
(Source : www. ameli.fr)

• **Vous êtes salarié(e)**

En tant que salarié, vous êtes rattaché au régime général de Sécurité sociale et vous êtes affilié à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence. Vous avez ainsi droit aux prestations des assurances maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, maladie professionnelle, sous réserve de justifier d'un nombre minimum d'heures de travail ou d'un certain montant de cotisations sur une période donnée. Cependant des règles particulières s'appliquent, s'il s'agit de votre premier emploi, si vous êtes salarié intérimaire ou si vous occupez un emploi à caractère saisonnier.

BON À SAVOIR :

Les apprentis et les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont assimilés à des salariés. Ils dépendent du régime général de Sécurité sociale et sont affiliés à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur domicile.

Pour tout renseignement quelque soit votre statut, un seul contact :

CPAM de Brest – 1 rue de Savoie ou square Marc Sangnier
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.ameli.fr (rubrique Droits et démarches >Par situation professionnelle)

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La souscription à une complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillée car elle permet de rembourser la part non prise en charge par l'assurance maladie.
Les mutuelles ou les assurances proposent des complémentaires santé, à vous de choisir en fonction de vos besoins et en comparant les garanties (prise en charge des soins dentaires, lunettes et de manière générale, les dépenses de santé qui coûtent cher).

• **Pour les étudiants**

Deux mutuelles s'adressent spécifiquement aux étudiants : la LMDE et la SMEBA (cf. coordonnées p. 39). Vous pouvez cependant souscrire votre complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou d'assurance de votre choix.

• **La CMU complémentaire**

Si vous disposez de faibles ressources, la CMU complémentaire vous permet d'être couvert à 100 %, sans avance de frais, pour la plus grande partie de vos dépenses de santé (exemple : le médecin, à la pharmacie, dans un laboratoire, à l'hôpital, chez le dentiste, etc).

→ *Qui peut en bénéficier ?*

Pour en bénéficier, vous devez habiter en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel de votre foyer ne doit pas dépasser un certain montant. Le plafond de ressources varie selon la composition du foyer du demandeur.

→ *Quels sont vos droits ?*

Vous ne payez plus aucune cotisation, contrairement à une complémentaire santé habituelle (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance). La CMU complémentaire est entièrement gratuite. Elle est renouvelable à votre demande chaque année, à condition que vous remplissiez toujours les critères de résidence et de ressources.

Pour en savoir plus :

www.ameli.fr (rubrique vous êtes assurés > Soins et remboursements > CMU et complémentaires santé)

L'accès aux soins

LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Le centre d'examens de santé réalise gratuitement des examens de dépistage et de prévention en matière de santé, aux assurés sociaux du régime général de Sécurité sociale et informe les usagers sur l'accès aux soins et l'accès aux droits. Il reçoit en priorité :
- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes et stagiaires en formation professionnelle ainsi que les personnes en contrat de travail précaire (CDD de courte durée)
- les bénéficiaires de la couverture maladie universelle

Le bilan s'effectue sur une matinée (sur rendez-vous) et comporte les examens suivants : prise de sang, examen des urines, vision, électrocardiogramme (examen du cœur), audiométrie, spirométrie (mesure de la respiration), examen bucco-dentaire, etc.

Pour en savoir plus :

Le centre d'examens de santé
16, rue Mathieu Donnart - Brest
02 98 46 85 20
Du lundi au vendredi de 8h à 12h45 et de 14h à 16h30.

LE POINT H OU DISPENSAIRE DE SOINS GRATUITS

Le point H propose des consultations médicales, des soins infirmiers, des délivrances de médicaments d'urgence, des douches ainsi que des soins dentaires et des consultations avec un psychologue sur rendez-vous. Ce service s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins.

Contact :

16, rue Alexandre Ribot - Brest (Saint Martin) - 02 98 44 63 11
Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

20, rue Gaston Ramon - Brest (Queliverzan). - 02 98 05 10 10
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET LE CENTRE DE SANTÉ DE L'UBO

Ce service est ouvert aux étudiants inscrits à l'UBO et dans les écoles ayant établi une convention : EESAB, ESC, ENIB, IFSI Croix-Rouge, IFSI CHU, ENSTA.
L'équipe vous accueille pour les visites médicales, les soins infirmiers, les vaccinations...

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

Le Centre de Santé propose de consulter un médecin généraliste du lundi au vendredi. Munissez-vous de votre carte vitale, attestation de mutuelle, et carte d'étudiant. Pour les consultations spécialisées, vous pouvez rencontrer sur rendez-vous des psychologues, psychiatres, gynécologue. Pour 2012-2013, tous les 2e mardis du mois de 14h à 16h : information et dépistage des IST par le Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)

Contact :

SUMPPS
13 rue de Lanrédec - Brest
02.98.01.82.88
Service.sumpps@univ-brest.fr
www.univ-brest.fr (Rubrique vie du campus > Santé et handicap > Centre de santé) .

La santé de A à Z

DES SERVICES À CONNAÎTRE

• La Maison des adolescents

C'est un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 12 à 25 ans. Confidentiel avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67
Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h
et samedi : 9h-14h.

• PASAJ

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, un des cinq psychologues de Pasaj est à votre écoute. Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Sms : 06 32 98 22 07
Mail : pasaj29@pasaj.fr
CHAT : pasaj29@live.fr (MSN)
Téléphone : 02 98 43 10 20
ou 06 32 98 22 07
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• Fil Santé Jeunes

Ce site interactif vous permet d'avoir des informations et des réponses à l'ensemble de vos préoccupations sur la santé.
Contact : www.filsantejeunes.com

ADDICTIONS

Comment être accompagné dans les processus d'aides à l'arrêt ou tout simplement, avec qui établir un dialogue ? Il est possible de trouver de l'aide auprès de son médecin, ou dans une structure spécialisée proche de chez soi.

ALCOOL

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30

Consultations

Service intersectoriel d'addictologie (alcool, toxiques, addictions aux jeux, etc.) – CHU de Brest
Pôle Santé de Kérigonan
16 rue Alexandre Ribot – Brest
02 98 44 88 08
Consultations gratuites sur rendez-vous pour toute personne en difficulté avec l'alcool et les toxiques mais aussi pour leur famille et leur entourage.

Associations de soutien à Brest

Alcooliques Anonymes
Pour obtenir les coordonnées des contacts locaux : 02 98 46 44 54
N° national : 0 820 32 68 83
(24h/24 et 7j/7)
www.alcooliques-anonymes.fr
(informations, permanences et réunions mensuelles).

Alcool assistance 29 – La Croix d'Or
21 avenue de Provence – Brest
02 98 47 14 16 (uniquement les mercredis et samedis de 9h à 11h30)
www.alcoolassistance.net
(informations, permanences et réunions mensuelles).

Vie Libre
33 rue du Château – Brest
02 98 44 44 53 – www.vielibre.org
(informations, permanences et réunions mensuelles)

DROGUES

Lignes téléphoniques et site Internet

Drogues info service :
0 800 23 13 13
7j/7, anonyme et gratuit depuis un poste fixe

Écoute cannabis :
0 811 91 20 20
7j/7, de 8h à 20h, anonyme
www.drogues.gouv.fr

Consultations

Accueil drogue information (ADI) (Également Point écoute cannabis de Brest)
Hôpital Morvan – bâtiment 3 bis – Brest
02 98 22 36 00
centre-accueil-drogue-information@chu-brest.fr
Lundi au vendredi : 9h - 12h30
et 13h45 - 17h
Accueil et suivi des usagers de drogue(s), des toxicomanes et des familles.

Associations de soutien

Le CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues)
Local « Lover Pause »
16, rue Alexandre Ribot – Brest
02 98 80 41 27
Structure d'accueil pour les personnes usagères de drogues (Accès matériel stérile, non jugement et confidentialité).
Lundi de 14h30 à 17h30, le mercredi de 16h à 19h et le vendredi de 12h à 15h.

APLT Bretagne (Association de prévention et de lutte contre les toxicomanies)
Centre social de Pen-ar-Créac'h
13 rue du Professeur Chrétien – Brest
06 63 32 55 84
Association d'aide aux familles confrontées aux problèmes de toxicomanie.

TABAC

Tabac info service – Tél : 3989
www.tabac-info-service.fr
Du lundi au samedi de 9h à 20h

Consultations

Centre de consultation hospitalière de tabacologie
Hôpital Morvan – bâtiment 2 bis
5 avenue Foch – Brest
02 98 22 30 38
Consultation gratuite sur rendez-vous.
Réunion d'information le mardi de 17h15 à 19h. La suite de la prise en charge est sur rendez-vous individuel avec un tabacologue.
Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, sophrologue et psychologue).

ADDICTIONS AUX JEUX

Joueurs info service 09 74 75 13 13

Il est possible d'être « accro » à autre chose qu'à un produit : les jeux d'argent, de hasard, Internet et jeux vidéos par exemple. Ces addictions sont prises en charge par le :

Service intersectoriel d'addictologie du pôle santé de Kérigonan
16 rue Alexandre Ribot – Brest
02 98 44 88 08.
Plus d'infos : www.drogues.gouv.fr

Fédé B

CONTRACEPTION : FILLES ET GARÇONS, TOUS CONCERNÉS !

La contraception ce n'est pas qu'une affaire de fille ! Il existe aujourd'hui différents moyens de contraception : la pilule, le dispositif intra-utérin ou stérilet, l'implant, le préservatif féminin ou masculin, etc. Pour vous aider à choisir le mode contraceptif qui vous convient le mieux, consultez le site :
www.choisirsacontraception.fr

Le choix d'une contraception est en effet affaire d'information, de dialogue et de confiance. Pour toute prescription, vous devez prendre rendez-vous auprès de votre médecin traitant, d'un gynécologue ou d'un centre de planification (cf. coordonnées dans la rubrique « Contraception d'urgence »).

• Contraception d'urgence

La contraception d'urgence, appelée communément « pilule du lendemain », permet de diminuer fortement (mais pas totalement) le risque de grossesse après un rapport non ou mal protégé. Elle doit être prise le plus rapidement possible, dans un délai maximal de 3 jours. Son efficacité diminue avec le temps : elle est d'autant plus efficace si elle est prise rapidement après le rapport non ou mal protégé.
Gratuite pour les mineures, elle est délivrée sans ordonnance dans les pharmacies et dans les centres de planification, ainsi qu'à l'infirmerie scolaire.

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 - rez-de-chaussée
5 avenue Foch - Brest - 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel.
Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures.

Antenne de médecine préventive universitaire (uniquement pour les étudiants)
13, rue de Lanrédec - Brest
02 98 01 82 88

Lieu d'information et d'écoute

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan - Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com
Le lundi de 18h30 à 20h
et le samedi de 10h à 11h30
www.planning-familial.org

GROSSESSE

• Suis-je enceinte ?

Plusieurs changements de votre corps (retard de règles, nausées, seins tendus) vous laissent penser que vous êtes enceinte. Pour être sûre, vous pouvez effectuer un test de grossesse (test urinaire, prise de sang). Il peut être demandé dans un centre de planification, auprès de votre médecin ou dans une pharmacie (pour le test urinaire). Si le test est positif, vous êtes enceinte.

• Quelles sont les démarches à effectuer ?

La grossesse doit être déclarée auprès de la Sécurité sociale et auprès de la Caisse d'allocations familiales dans les 14 premières semaines (fin du troisième mois). Ce délai est à respecter pour ne pas perdre vos droits aux prestations familiales.
Pour plus d'infos concernant vos droits pendant votre grossesse, www.ameli.fr pour l'assurance maladie et www.service-public.fr (rubrique Famille > Enfant > Allocations destinées aux familles) pour connaître vos droits en matière de maternité.

• Vous ne souhaitez pas continuer cette grossesse ?

Il faut agir vite car l'IVG - l'Interruption volontaire de grossesse - doit être effectuée avant la fin de la 12e semaine de grossesse (soit 14 semaines après le début des dernières règles). L'IVG est une pratique médicamenteuse ou chirurgicale permettant à la femme qui en fait la demande d'interrompre une grossesse non souhaitée.

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 - rez-de-chaussée
5 avenue Foch Brest - 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel.
Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures.

Antenne de médecine préventive universitaire (uniquement pour les étudiants)
13, rue de Lanrédec - Brest
02 98 01 82 88

Lieu d'information et d'écoute

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan - Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com
Le lundi de 18h30 à 20h
et le samedi de 10h à 11h30
www.planning-familial.org

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) ET SIDA

Il existe beaucoup d'IST. À l'exception du Sida, si elles sont dépistées rapidement elles peuvent être soignées facilement.

Attention ! Le seul moyen pour se protéger du Sida et des IST est d'utiliser le préservatif.

Rappel : le Syndrome d'immuno-déficience acquise (Sida) est la forme la plus virulente et la plus grave de l'infection provoquée par le VIH. Une personne atteinte par le virus, malade ou non, reste indéfiniment porteuse du virus et en situation de le transmettre.

Pour s'informer :

Sida info service : 0 800 840 800
7j/7 et 24h/24
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

Hépatites Info Service : 0 800 845 800
7j/7 de 8h à 23h
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.hepatites-info-service.org

CIDDIST – Hôpital de la Cavale Blanche
(Centre d'information de dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles)
Service de médecine interne
(hall d'accueil – accès consultation 1)
02 98 14 50 66 ou ciddist@chu-brest.fr
Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 17h.

3 centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG)

Hôpital Morvan
5, avenue Foch – Brest
Service de dermatologie – 02 98 22 33 15
Mardi 9h-10h30, mercredi 12h-14h,
jeudi 16h-18h30 et vendredi 9h-10h30.

Hôpital de la Cavale Blanche
Rue Tanguy Prigent – Brest

Service de médecine interne
(hall d'accueil – accès consultation 1)
02 98 34 73 74 ou 02 98 14 50 66
Lundi de 13h à 19h et le jeudi de 14h30 à 16h30.

Service maladies infectieuses
(hall d'accueil- accès consultation 3)
02 98 34 72 07
Lundi et le vendredi de 9h à 13h,
le mercredi de 12h à 16h
et le samedi de 9h à 12h.

Un camion de dépistage est également présent 8 fois dans l'année dans différents lieux de Brest (place de la liberté, université, restaurant universitaire etc.).

Consultations

Hôpital Morvan et Cavale blanche
(même lieu que pour le dépistage)

Centre de planification – Hôpital Morvan – Bât 5 – rez-de-chaussée

Antenne de médecine préventive (SUMPPS), uniquement pour les étudiants

Association de soutien

AIDES délégation 29
7, rue de la 2e DB – Brest
02 98 43 18 72
www.aides.org

Actions de soutien et d'accompagnement aux personnes concernées par les hépatites et le VIH (permanences d'accueil, convivialités, groupes de parole, etc.) et actions de prévention.

MAL-ÊTRE

Mal dans votre peau, vous vous sentez angoissé(e), déprimé(e), stressé(e), vous êtes victime d'insomnies. Vous vous sentez incompris(e) par votre entourage et vous aimeriez que les choses soient différentes de ce qu'elles sont. Ne restez pas seul, faites-vous aider.

Lieux d'écoute

• **La Maison des adolescents**

C'est un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 12 à 25 ans. Confidentiel avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67 – Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h et samedi : 9h-14h.

• **PASAJ**

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, un des cinq psychologues de Pasaj est à votre écoute. Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Téléphone : 02 98 43 10 20
ou 06 32 98 22 07
Sms: 06 32 98 22 07
Mail: pasaj29@pasaj.fr
CHAT : pasaj29@live.fr (MSN)
Téléphone : 02 98 43 10 20
ou 06 32 98 22 07
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• **SOS Amitié Brest**

En complément de l'écoute par téléphone, SOS Amitié a mis en place un service d'écoute interactif « Chat-accueil ».

02 98 46 46 46
www.sos-amitie.org

Consultations

Centre Médico Psychologiques Adultes (CMP) 8, rue Saint Saëns – Brest
02 98 80 40 61
Pour consulter sur rendez-vous des psychologues.

Hôpital Morvan – Centre Anjela Duval
5 avenue Foch – Brest
02 98 22 38 79

Unité d'orientation et de prévention vis-à-vis du suicide, unité d'hospitalisation pour les jeunes de 15 à 30 ans en souffrance psychique.

ORIENTATION OU IDENTITÉ SEXUELLE

Ligne Azur : 0810 20 30 40
www.ligneazur.org
Ligne Azur offre un espace d'écoute, de soutien et d'information.

Divers genres (promotion de la diversité, de la tolérance et de la culture LGBT – sigle de lesbien, Gay, Bi et transsexuel)
Permanence : tous les vendredis
de 19h à 21h – Salle Sauty
4 rue Colonel Fonferrier – Brest
diversgenres@gmail.com
www.diversgenres.com

PROSTITUTION

Elle est parfois perçue comme une solution provisoire. Mais se prostituer n'est pas un acte anodin, c'est une violence qui laisse des traces plus ou moins graves sur la santé physique et psychique.

Pour s'informer :

Contact national : 01 42 70 92 40
nidnational@mouvementdunid.org
www.mouvementdunid.org

TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES (ANOREXIE, BOULIMIE)

Consultations

Consultations Spécialisées pour Les Tca (Troubles Des Conduites Alimentaires)
Intersecteur Troubles des conduites alimentaires – Hôpital de Bohars
Route de Ploudalmezeau
29820 Bohars – 02 98 01 51 61

Pour s'informer, échanger et discuter :

Solidarité anorexie boulimie du Finistère : 06 98 75 67 16
www.solidarite-anorexie.fr

Une permanence est assurée à Brest le 1er samedi de chaque mois à 14h30 au centre social de Pen ar Créac'h : 13 rue du Professeur Chrétien (près de la place de Strasbourg).

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Violences faites aux femmes : 3919
(appel gratuit d'un téléphone fixe)
Du lundi au samedi, de 8h à 22h, de 10h à 20h les jours fériés
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
(violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail)

Unité d'accueil des personnes victimes de violences intra-familiale (UAV)
CHU de la Cavale Blanche - Brest
Services des urgences
02 98 34 74 65
uav@chu-brest.fr
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30
Lieu d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les personnes de plus de 15 ans, victimes de violences conjugales et familiales (famille élargie, recomposée, actuelle ou passée / avec ou sans cohabitation). Une équipe pluri-disciplinaire (Infirmière, assistante sociale et psychologue) vous écoute, vous accompagne et vous oriente. Gratuit et confidentiel.

Associations de soutien

CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)
26 rue Fautras - Brest - 02.98.44.97.47.
www.cidff29.infini.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan - Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com

ET SI VOUS ÉTIEZ DÉJÀ MARIN SANS LE SAVOIR ?
CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMEES (CIRFA)
8bis, rue Colbert
29240 Brest
02 98 22 15 31
cirfa.brest@marine.defense.gouv.fr
LA MARINE
RECRUTE ET FORME
3000 MARINS PAR AN
ETREMARIN.FR

LE NIVOT
www.lenivot.com
Collège - Lycée - Campus
du centre Finistère
4 - 3ème
2nde Générale - Bac S - Bac STAV
2nde Pro - Bac Pro Productions Animales
2nde Pro - Bac Pro Aménagement - Forêt
L2 BTS Productions Animales
L3 Licence Pro Management Agricole
(en partenariat avec IUT de Morlaix)
Option Equitation - Théâtre - VTT - Breton
De la 4e à la licence pro
Agriculture - Forêt - Environnement
Enseignement général scientifique
Ouverture :
BTS Gestion Forestière
SEPTEMBRE 2012
tel : 02.98.81.10.04
Mail : loperec@cneap.fr

6 Logement

Vous êtes à la recherche d'un logement, dans un premier temps, vous devez recenser vos besoins afin de définir la surface du logement, le nombre de pièces, l'aménagement : meublé ou vide... Puis dans un deuxième temps, vous devez vous interroger sur votre budget afin de pouvoir subvenir à vos besoins tout en assumant le loyer de votre logement et les charges qui s'y rattachent. Ces démarches vous éviteront bien des difficultés.

D'après photo - Pierre-Yves Cavellat - BJ Brest

Rechercher un logement : s'informer

Une bonne connaissance de vos droits et devoirs vous permet d'éviter bien des pièges. L'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) vous informe sur toutes les questions relatives au logement (le bail, l'état des lieux, le dépôt de garantie, etc.) et vous propose gratuitement une information juridique.

Contact :

ADIL du Finistère
14, boulevard Gambetta - Brest
02 98 46 37 38 - www.adil.org/29

Vous pouvez également contacter les associations de défense du consommateur pour obtenir des informations sur les relations entre bailleur et locataire, les droits et obligations de chacun.

Plus d'infos : www.adil.org/29 (rubrique Boîte à outils > nos fiches pratiques > Les fiches d'adresses utiles > Associations d'usagers et de consommateurs du Finistère).

LE SAVEZ-VOUS ?

Un numéro vert « SOS loyers impayés » est accessible au 0805 160 075
Afin de mieux prévenir les expulsions liées aux situations d'impayés, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) propose un numéro unique gratuit pour les propriétaires et les locataires.

BON À SAVOIR

*• **Le téléservice changement d'adresse en ligne** vous permet de déclarer à plusieurs organismes de votre choix un changement de résidence principale*
Plus d'infos : www.service-public.fr/formulaires/ (cliquez sur le lien « Changement d'adresse en ligne »).

*• **L'affichage du Diagnostic de performance énergétique (DPE)** est obligatoire sur toutes les annonces de logements en location ou en vente.*

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Le Bij vous propose des dossiers thématiques sur la recherche de logement, les aides financières, le logement de courte durée, les droits et obligations du locataire et du propriétaire ainsi que des offres de particuliers. Chaque année à la fin du mois de juin, le BIJ met en place un espace logement. Vous y trouverez des offres, des plans de la ville mais aussi des fiches pratiques : prévoir son budget, la colocation, etc.

Contact :

BIJ - 4, rue Augustin Morvan - Brest
02 98 43 01 08 - www.bij-brest.org

GUIDE LOGEMENT DE LA VILLE DE BREST

Le service accueil de la Mairie de Brest et les mairies de quartier tiennent à la disposition du public le guide du logement à Brest.
Vous pouvez également le télécharger sur : www.brest.fr/cadre-de-vie-deplacements/se-loger.html

Les offres de location : des pistes à explorer

LES OFFRES DES PARTICULIERS

Que vous cherchiez un logement seul ou en colocation, il est possible d'être en relation avec les propriétaires loueurs, par le biais des annonces publiées dans la presse et sur des sites généralistes.

www.ij-bretagne.com/logement
Ouest-France :
www.ouestfrance-immo.com
Le Télégramme :
www.letelegramme-immo.com
www.leboncoin.fr

Bon à savoir pour la colocation : avant de vous engager, assurez-vous que le nom de chaque colocataire est bien reporté sur le bail et qu'une clause de solidarité y est incluse, sinon, en cas de départ d'un colocataire, celui qui a signé le bail devra prendre à sa charge la totalité du loyer. Cette précaution est indispensable afin que chacun soit responsable du paiement du loyer et de toute somme qui est due.

LA COHABITATION CHEZ UN SENIOR : « TISS'ÂGES »

Tiss'Âges s'adresse d'une part aux séniors de plus de 60 ans qui souhaitent mettre à disposition une chambre au moins, et d'autre part aux jeunes majeurs (étudiants, salariés ou en formation professionnelle), à la recherche d'un logement et disponibles pour rendre service à leur hôte (repas partagés, moments de loisirs tels que balade, initiation à l'informatique...).

Pour en savoir plus : contactez l'association l'AILE au 02 98 44 45 18

LES PROFESSIONNELS DE LA LOCATION : LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Si vous devez passer par une agence immobilière, les prestations des professionnels de l'immobilier sont payantes : le montant des frais d'agence correspond à environ un mois de loyer.
Consultez les adresses des agences sur www.pagesjaunes.fr

LE LOGEMENT ÉTUDIANT ET LES APPRENTIS

• Cités et résidences universitaires pour les étudiants

Le CLOUS (Centre local des œuvres universitaires et scolaires) met à la disposition des étudiants des logements qu'il gère directement en affectant sur critères sociaux les chambres et les appartements de ses résidences universitaires.

Pour solliciter une admission en résidence universitaire, il faut constituer un Dossier social étudiant (DSE). Pour les étudiants de l'académie de Rennes, vous devez effectuer votre demande sur le site : https://dse.orion.education.fr/depot (dépôt du dossier entre le 15 janvier et le 30 avril).

Contact :

CLOUS de Brest - 2, avenue Le Gorgeu
02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr/brest-1
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

BON À SAVOIR

L'été, le CLOUS de Brest met des chambres à disposition des étudiants effectuant un stage, ayant un travail temporaire et quelle que soit la raison de leur séjour. Cette offre est également proposée aux futurs étudiants et à leurs familles qui passent quelques jours à Brest dans le cadre d'une recherche de logement pour la rentrée universitaire.

• Cités et résidences universitaires pour les apprentis

Apprentis : Le CROUS et la Région Bretagne s'associent pour vous aider dans vos démarches de recherche de logement. Les étudiants en apprentissage, âgés de plus de 18 ans, inscrits dans un établissement breton préparant un diplôme de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de logements réservés par le CLOUS à Brest.

Pour faire sa demande de logement :
https://dse.orion.education.fr/depot/

Le formulaire est mis en ligne sur les sites Internet du CROUS de Rennes et de la Région Bretagne. Pour la rentrée prochaine, les demandes sont recensées entre le 15 juin et le 15 août.

Les demandes doivent être renvoyées :

soit par courrier électronique :
apprentis@crous-rennes.fr

soit par courrier postal :
CLOUS – 2 avenue Le Gorgeu
BP 88710 – 29287 Brest Cedex

• Offres de particuliers

→ Service du CLOUS

Les offres de particuliers sont disponibles sur www.lokaviz.fr
Ces offres de logement sont réservées aux étudiants, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et ayant ouvert un compte personnel sur ce site.

→ Service de la SMEBA

La SMEBA dispose d'un service logement qui recueille des offres de propriétaires. Ce service est diponible sur www.smeba.fr
(rubrique bons plans>se loger)
Vous accéderez aux offres de location sur Brest, pour obtenir les coordonnées des propriétaires :

SMEBA de Brest
32, rue du Professeur Langevin – Brest
02 98 47 87 87
brest@smeba.cimut.fr

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Les FJT accueillent (rarement pour une location inférieure à un mois) principalement des jeunes de 16 à 30 ans, étudiant, en situation d'emploi, de recherche d'emploi, de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Ils mettent à votre disposition un ensemble de logements, de services (espace collectif : TV, cafétéria, des personnels de l'animation et des conseillers en économie sociale et familiale) et de prestations (ex: accès Internet, laverie etc.).

Contact :

FJT – L'AILE (16-30 ans)
L'association l'Aile gère deux Foyers de Jeunes Travailleurs :

Franck Betermin – Brest Métropole Océane

– Le Foyer Michelet
(Quartier Centre-ville)
8, rue Jules Michelet – Brest
02 98 44 45 18
· *52 logements meublés et équipés (chambre et salle de bain individuelles) de 21 m²*

– Le Foyer Kérabécam
(Quartier Centre-ville)
7, rue Kérabecam – Brest – 02 98 43 14 06
Studios, T1 meublés et équipés de 12 à 26 m²
www.ailefjt.infini.fr

FJT – Les Amitiés d'Armor

– Résidence Ker Héol (18-30 ans)
(Quartier Europe) – 7, rue de Ker Héol
Brest – 02 98 02 29 67
· *37 studios meublés et équipés de 16 à 22 m² dont deux logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.*

– Résidence Kérélie (16-30 ans)
(Quartier Lambézellec / Kérédern)
la résidence Kérélie gère deux lieux d'hébergement :
30, rue de Kérélie – Brest
02 98 03 32 11
· *75 logements, studettes et studios de 12 à 25 m² équipés de kitchenettes.*
Cette résidence accueille des familles monoparentales avec un mode de garde dans le même bâtiment
138, rue Robespierre- Brest
02 98 03 32 11
· *15 studios de 23 à 29 m², soit des T1 ou T1 Prime.*

– Résidence Ker Digemer (18-30 ans)
(Quartier Bellevue) – 4, rue du Quercy
Brest – 02 98 03 15 80
· *51 logements meublés et équipés de 18 à 42 m² dont 3 T2 et accès également pour les personnes à mobilité réduite.*

Pour contacter une des 4 résidences, un seul numéro gratuit : 0800 51 26 72
www.amities-armor.asso.fr

LE LOGEMENT SOCIAL

Les organismes à caractère social (HLM) proposent des logements locatifs accessibles sous conditions de ressources.

→ Dans le cas où le locataire est salarié d'une entreprise de plus de 10 salariés, il doit se rapprocher de son employeur qui lui communiquera les coordonnées du collecteur 1% logement de l'entreprise, par le biais duquel, il pourra bénéficier d'une réservation locative auprès d'un organisme social.

→ Pour les autres cas, déposez un dossier auprès d'un bailleur social.

www.demandelogement29.fr est un site qui permet une demande de logement simplifiée et centralisée...les bailleurs sociaux du Finistère ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement. Cette organisation est destinée à faciliter vos démarches.
Ainsi, votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par les organismes d'habitat social. Grâce à ce fichier, tous les organismes ont connaissance de votre démarche.
Dès que votre demande en ligne aura été validée, vous recevrez votre numéro unique départemental qui permet le suivi de votre dossier.

Les bailleurs sociaux du Finistère qui proposent des logements sur Brest :

Armorique Habitat
Parc d'innovation de Mescoat
29800 Landerneau - 02 98 85 04 40
www.armorique-habitat.fr

Brest métropole habitat (BMH)
68, rue de Glasgow - Brest - 02 29 00 45 00
www.brest-metropole-habitat.fr

Aiguillon Construction
22, rue d'Aiguillon - Brest
02 98 46 12 13
www.aiguillon-construction.fr

Espacil Habitat
43 A, rue Branda - Brest
02 98 43 30 83
www.espacil.com

Le Logis Breton
Siège social : 58 rue de la terre noire
Quimper - 02.98.55.81.91
www.lelogisbreton.com

Foyer d'Armor
13 rue Védrines - Brest
02 98 45 24 46
www.groupelbhabitat.fr
(rubrique La location >Devenir locataire)

LES RÉSIDENCES PRIVÉES

Elles proposent des studios meublés, des T1 et des appartements partagés. La colocation est envisageable dans ce type de résidences.

ARPEJ à Brest et Plouzané
www.univercity.fr
- 3 résidences à Brest : quartier centre-ville, Saint-Luc et Recouvrance
02 98 43 69 72
- 1 résidence à Plouzané (Technopôle)
02 98 31 46 50
Étudiants, stagiaires et jeunes actifs.

Les résidences du groupe Saint-Mathieu
www.groupesaintmathieu.com
- 3 résidences à Brest : quartier Saint-Luc (Kérichen) et deux résidences en centre-ville. - 02 98 34 11 50

Résidence Carnot
quartier Centre-ville
02 98 55 81 91
www.lelogisbreton.com (rubrique louer > nos logements)

Les studios du Questel
http://studiosduquestel.blogspot.fr/
254 rue Francis Thomas
Zone du Questel - 06 82 02 29 15
31 studios meublés (quartier Cavale Blanche)

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Auberge de Jeunesse
5, rue de Kerbriant - Brest
02 98 41 90 41 - www.aj-brest.org
Accueil individuel et collectif, adhésion obligatoire. Ouvert toute l'année.

Centre de Kéraudren
1, rue Ernestine de Trémaudan - Brest
02 98 34 66 34
www.centrekeraudren.com
Accueil individuel et collectif.
Restauration sur place.

Office de Tourisme - Place de la Liberté
Brest - 02 98 44 24 96
www.brest-metropole-tourisme.fr
(rubrique Votre séjour > Vous loger)
Pour connaître toutes les possibilités d'hébergement à Brest métropole océane : hôtels, campings, chambres, gîtes et autres hébergements.

Hôtel Center
4, boulevard Léon Blum - Brest
02 98 807 807 - www.hotelcenter.com
Chambres longs séjours avec kitchenette.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

***Pour les personnes majeures**, un numéro gratuit : composez le **115**.*
***Pour les personnes mineures**, contactez la brigade des mineurs du commissariat le plus proche.*
***Contact** : Commissariat Colbert*
15, rue Colbert - Brest - 02 98 43 77 77

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

Le budget

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

• Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Les aides au logement sont versées par la CAF et contribuent au paiement de votre loyer. Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, un simulateur est disponible sur le site www.caf.fr.

→ Si vous êtes étudiant, vous pouvez faire une demande d'aide sur www.caf.fr.
Il suffit ensuite de respecter la marche à suivre pour transmettre les documents complémentaires indispensables. Votre dossier est ainsi traité plus rapidement.

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

→ Pour les autres, la demande ne peut pas être faite en ligne mais vous pouvez imprimer le dossier sur www.caf.fr.

Attention ! Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez faire un choix : ou vous percevez l'aide au logement, ou vos parents continuent à percevoir des prestations en votre faveur, mais le cumul des deux aides n'est pas possible. Comparez alors ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.

Contact :

- **CAF** - 1, rue de Portzmoguer - Brest
  0 810 25 29 30 - www.caf.fr
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en journée continue.
  Permanence dans les quartiers brestois : Bellevue, Saint-Pierre, Lambézellec.

• Les aides Loca-Pass

→ Vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie :

Qu'est ce que le dépôt de garantie ? C'est la somme versée au propriétaire pour couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations locatives (régularisation des loyers et des charges ou des frais de réparation). La somme demandée correspond à un mois de loyer hors charges.
L'avance loca-pass est une aide qui permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire au locataire au moment de l'entrée dans les lieux. C'est une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé).

→ Vous n'avez pas de garants ou caution ?
– Pour un bailleur social ou SCI immobilière :
Personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance de votre part ? (c'est à dire que vous n'avez pas de garant ou de caution). La garantie loca-pass est une garantie de paiement qui peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés.

– Pour un bailleur privé :
c'est la garantie des risques locatifs (GRL). La garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif qui permet de couvrir totalement : les risques d'impayés de loyers (charges comprises), elle vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement.
Plus d'infos sur ce dispositif : www.grl.fr

Contact à Brest :

- **Agence INICIAL** Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
  1, place du 19e RI - Brest
  02 98 00 38 88 - brest@initial.fr
  www.inicial.fr
  Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 (fermeture à 17h00 le vendredi)

• Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL est destiné à aider les personnes à faibles revenus, rencontrant des difficultés à financer les frais d'accès à un logement ou à se maintenir dans les lieux. Le FSL peut intervenir sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. Le FSL peut être saisi par la personne en difficulté, ou un travailleur social. La demande est examinée par une commission, qui l'accepte ou la refuse, et qui fixe le montant de l'aide.

Attention : Pour le dépôt de garantie vous ne pouvez pas cumuler une demande auprès du FSL et du Loca-Pass.

Le dossier est en téléchargement sur www.adil29.org (rubrique > Se loger en Finistère > Les aides au logement > Le Fonds de Solidarité Logement – F.S.L)

Il peut également être retiré auprès de :

- **CAF** - 1, rue de Portzmoguer - Brest
  0810 25 29 30
  Centres départementaux d'action sociale (CDAS)
  www.cg29.fr (rubrique Le Conseil général et vous > Action sociale de proximité > Centres départementaux d'action sociale > CDAS).

▶ GÉRER SON BUDGET

Faire un budget consiste à : recenser ses ressources et ses dépenses, établir des priorités et les hiérarchiser, gérer, contrôler, ajuster et prévoir pour l'avenir.
Le site www.social-sante.gouv.fr (rubrique Enfance Famille > Dossiers > Soutien à la parentalité > La gestion du budget familial) donne des conseils pratiques pour gérer son budget en fonction de sa situation (célibataire, marié, avec ou sans enfant). Il vous informe également sur les banques, le crédit et le surendettement.

• Les impôts

→ L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques porte sur les revenus du travail, du patrimoine ainsi que sur les pensions et indemnités (chômage par exemple). Tous les salaires perçus doivent être déclarés. Ils peuvent être mentionnés sur la déclaration de revenus de vos parents, ou sur la vôtre, si vous faites une déclaration à part. En cas de revenus faibles ou nuls, il faut faire également une déclaration. Vous recevrez un avis de non-imposition. Il vous permettra d'obtenir certaines aides (allocations, bourses d'études, logement social, etc.).
Les bourses d'études sur critères sociaux ne sont pas à déclarer, ni les indemnités de stage, s'il est obligatoire et fait partie intégrante du cursus scolaire et s'il a une durée inférieure à trois mois.

BON À SAVOIR

Les salaires perçus (pendant l'année scolaire ou les périodes de congés scolaires ou universitaires) par les jeunes âgés de 25 ans maximum au 1er janvier de l'année d'imposition, sont exonérés dans la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du Smic.

Les salaires versés aux apprentis sont également exonérés dans la limite du montant annuel du Smic.

Plus d'infos : www.impots.gouv.fr

→ *La taxe d'habitation*

Que vous soyez locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est calculée annuellement sur votre habitation principale d'après votre situation au 1er janvier.
Vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de taxe d'habitation pour votre habitation principale, sous certaines conditions.
Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > Impôts, taxes et douane > Impôts locaux).

À savoir : vous payez votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public en même temps et par le même mode de paiement.

• Assurance

Le locataire est responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'immeuble pendant la durée de la location. Il devra donc réparer les dégâts engendrés. La loi l'oblige ainsi, dans la majorité des cas, à s'assurer pour prendre en charge ces risques : c'est la garantie «risques locatifs».
Sachez que :
– Il n'est pas obligatoire de souscrire un contrat d'assurance pour une location meublée,
– Pour assurer votre logement, vous pouvez demander une extension du contrat multirisque habitation de vos parents, bien moins coûteux qu'une souscription à un nouveau contrat.
Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > assurance)

• Les banques

Avant d'ouvrir un compte, comparer les prestations et les coûts des banques. Une fois votre choix fait, il est indispensable d'apprendre à utiliser les services de la banque. Pour vous aider, le site de la fédération bancaire française www.fbf.fr (rubrique La banque des particuliers) propose sur son site des mini-guides bancaires thématiques à destination des consommateurs.

BON À SAVOIR

CRESUS Bretagne *(Chambre Régionale du Surendettement Social de Bretagne) est une association d'aide aux personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'association propose des entretiens confidentiels sur rendez-vous au Centre social de Kérangoff et au Centre social de Bellevue.*

Pour prendre rendez-vous :
06 15 86 66 94

Pour obtenir des informations sur les missions de l'association, les jours de permanence à Brest :
www.cresus-bretagne.fr

Travailler dans le BTP,
C'est construire et rénover le cadre de vie
En pratiquant des métiers techniques, variés, évolutifs, pointus
C'est bâtir un avenir durable !
Informations sur : ▪les métiers ▪les formations
▪les parcours professionnels
FFB
BTP FINISTERE
Fédération du BTP du Finistère-BREST ☎02.98.02.19.16
www.ffbatiment.fr

Vous avez entre 18 et 30 ans :
Vous êtes salarié, stagiaire, en recherche d'emploi ou étudiant
Vous recherchez un logement sur BREST,
Pensez aux Foyers de Jeunes Travailleurs !
- Kérélie : 30 rue de Kérélie et annexe : 138 rue Robespierre (Lambézellec)
- Ker Digemer : 4 rue de Quercy (Bellevue)
- Ker Héol : rue de Ker Héol (Quartier de l'Europe)
Ensemble dans la différence
- 169 studios ouvrant droit à l'aide au logement
- de la chambre meublée au T2 avec connexion internet
N°Vert 0 800 55 26 72
www.amities-armor.asso.fr

GROUPE SNI
SNI
Grand-Ouest
Profitez de nos locations à prix exceptionnels !
La garantie d'un service de professionnels reconnus
Votre agence
12, rue Michelet - BREST
0€ d'honoraires !
frais de dossier !
Et possibilité de colocation !
Pour tous renseignements, contactez le 02 98 03 90 28
www.sni.fr

7 Brest pratique

Brest pratique c'est mieux appréhender la ville à travers les démarches administratives, le transport, la vie familiale et la défense de ses droits. C'est également trouver plus rapidement des interlocuteurs qui pourront répondre à toutes vos questions.

D'après photo : Simon Cohen

Se déplacer

BREST : EN BUS ET EN TRAM

Bibus est le service de transport en commun de Brest métropole océane. Le site www.bibus.fr donne de nombreuses informations sur le réseau des bus et du tramway (lignes, horaires et tarifs) et propose des services en ligne tels que l'achat des titres de transport et la consultation d'un plan interactif.

Contact :

Bibus accueil
33, avenue Clémenceau - Brest
02 98 80 30 30
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 18h

BONS PLANS

- *Il existe des formules « Bus + » qui associent l'abonnement Bibus à un autre abonnement de transport.*

***Vélocibus** est un système de location de vélos pour 3, 6 ou 9 mois.*
Vous devez vous rendre au « Bibus accueil » pour souscrire votre contrat de location. Ensuite, vous devez retirer votre vélo auprès du magasin Décathlon Brest.
Bibus vous offre le ticket de bus 1h + 15 mn, pour le trajet « Bibus accueil » Décathlon (au Froutven).

DE BREST À ...

• Comment préparer vos déplacements ?

→ Dans le Finistère

Le service Viaoo29 est dédié à la recherche d'itinéraires et d'horaires en ligne pour tous les modes de transport en commun du Finistère. Il vous permet de préparer vos déplacements en bus, car, train, avion et bateau pour les liaisons avec les îles.
Rendez-vous sur : www.viaoo29.fr
Si vous ne disposez pas de connexion à Internet, vous pouvez appeler la centrale de renseignements : 0 810 810 029 (prix d'un appel local).

→ En Bretagne

Le site www.breizhgo.com est le portail des transports collectifs en Bretagne. On y trouve les plans, horaires, temps de trajet, prévisions de trafic et les moyens d'accès pour les personnes en situation de handicap. Ces informations sont également disponibles en breton, anglais, espagnol et portugais !

• Quels moyens de transport choisir ?

→ En covoiturage

Vous pouvez voyager en voiture à moindre coût en utilisant la formule du covoiturage. Les avantages de ce service sont le partage des frais, la réduction de la pollution et la convivialité.
Le Conseil général du Finistère propose un site www.covoiturage-finistere.fr sur lequel vous pouvez déposer gratuitement une offre ou une demande de covoiturage. Des aires de covoiturage ont été aménagées sur l'ensemble du département.

Julien Carnot - Creative Commons

→ En car

Le réseau départemental Penn-ar-Bed :
Tarifs d'un billet pour un aller simple valable sur tout le département :
- 2 € (tarif normal)
- 1,50 € (pour les moins de 25 ans)
- 0,75 € (pour les bénéficiaires des minimas sociaux)

La ligne Brest - Quimper est à 6 € aller et 3 € pour les moins de 25 ans le mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires.

Contact :

Gare routière - Place du 19e RI - Brest
0 810 810 029 - www.viaoo29.fr

BON À SAVOIR

Pendant l'été, mise en place du bus des plages.
Profitez de l'intermodalité entre les réseaux Penn-ar-Bed et Bibus pour passer la journée sur l'une des plages du Finistère.
Pour 2 € l'aller simple, le billet unité Penn-ar-Bed vous donne accès au réseau Bibus pendant une heure ainsi qu'au réseau départemental.
Tous les départs de Brest se font de la gare routière.
Renseignements au 0 810 810 29 (Gare routière)

→ *En train*

Sur le site www.ter-sncf.com (rubrique Région Bretagne), TER Bretagne, vous informe sur les tarifs, les horaires, le plan du réseau... La rubrique « toutes les offres TER » vous permet d'accéder à des offres tarifaires pour vous rendre aux différents festivals bretons.

→ *En avion*

L'aéroport de Brest Bretagne propose des vols réguliers à destination de nombreuses villes françaises et européennes. Pour vous informer sur les vols au départ de Brest : www.brest.aeroport.fr

BON À SAVOIR

Une navette relie plusieurs fois par jour l'aéroport Brest Bretagne au centre ville Les tickets sont en vente dans la navette. Renseignements sur www.brest.aeroport.fr/navette-aeroport ou le 0 820 850 252 (information voyageurs)

Bruno Choisne - Brest Métropole Océane

La vie familiale

La vie de couple (union libre, mariage ou Pacs) implique des droits et des devoirs qui varient en fonction de la nature de l'union. Dès la première naissance, le « couple » laisse la place à la « famille ». Vous pouvez alors, en fonction de votre situation, bénéficier des prestations de la Caf.

Pour en savoir plus :
www.service-public.fr (rubrique Famille)
www.brest.caf.fr

• **Les modes de garde à Brest**

La Ville de Brest a recensé dans un guide les différents modes de garde à Brest (crèches, haltes garderie, assistantes maternelles). Plus d'infos :
www.brest.fr/jeunesse-education/petite-enfance.html

• **Vous rencontrez des difficultés dans votre vie familiale, avec vos enfants, des services peuvent vous aider :**

Parentel (Service écoute parents)
34 rue Colonel Fonferrier - Brest
02 98 43 21 21
www.parentel.org

Maison brestoise du couple et de la famille
36 rue de Vannes - Brest
02 98 47 26 26
mbcf29@gmail.fr
Permanences téléphoniques : lundi et mercredi 18h-19h30, mardi et jeudi 14h-17h et samedi 10h-12h
Entretiens sur rendez-vous (conseil conjugal, entretiens familiaux, médiation familiale).

www.infoparent29.fr
Lieu d'échange et d'information pour les questions qui ont trait à la famille, la parentalité et les liens entre générations.

Les démarches administratives

LES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les démarches administratives sont facilitées grâce à Internet. Vous pouvez les effectuer depuis votre domicile, en remplissant un formulaire en ligne (par exemple pour un extrait d'acte de naissance) ou vous informer et imprimer les formulaires et constituer votre dossier administratif.
Pour vos démarches à Brest : www.brest.fr/guide-des-droits-et-demarches.html

Vous pouvez également vous rendre à la Mairie de Brest.

Contact :

Hôtel de Ville - 2, rue Frézier - Brest
www.brest.fr - 02 98 00 80 80 (standard)
02 98 00 80 96 (service accueil information)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h
Les mairies de quartier (Bellevue, Saint-Marc, Quatre-Moulins, Lambézellec, Europe et Saint- Pierre) sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

• **Le recensement citoyen**

Le recensement est un acte civique obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour qu'il soit effectif, vous devez vous rendre dans la mairie rattachée à votre lieu de domiciliation, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Sur place auront lieu les déclarations de votre état civil, de votre situation familiale, scolaire et/ou professionnelle.
Attention ! L'attestation de recensement qui vous sera remise doit être conservée précieusement car aucun duplicata ne vous sera délivré. Ce document est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (exemple le baccalauréat et le permis de conduire).

• **La Journée défense et citoyenneté**

Cette journée se compose de :
- Tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française,
- Présentation de la défense nationale,
- Remise de la charte des droits et devoirs du citoyen français,
- Présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense, sécurité civile,
- Sensibilisation au secourisme,
- Information sur le don de sang, de gamètes ou d'organe, et sur la possibilité de s'inscrire au registre national des refus.

Vous serez convoqué entre la date de votre recensement et votre 18e anniversaire. Elle aura lieu à proximité de votre domicile.

LE SAVEZ-VOUS ?

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée.
En aucune façon, votre employeur ne peut réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.
Après votre participation à la journée défense et citoyenneté, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales.

Défendre ses droits : où s'informer ?

Vous avez un litige lié à la consommation ? Avec une administration ? Un particulier ? Un employeur ? Pour obtenir les contacts locaux, consultez le site : www.ij-bretagne.com (Rubrique S'informer > Connaître ses droits).
Vous obtiendrez par exemple le contact du Médiateur de la République, des associations de consommateurs, etc.
Le site www.annuaires.justice.gouv.fr regroupe les structures qui peuvent vous aider, vous accompagner et vous orienter vers le réseau judiciaire de proximité.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

• Groupe de défense des mineurs du Barreau brestois – ABCDE

Le groupe de défense des mineurs conseille et renseigne les jeunes mineurs sur leurs droits au quotidien (famille, assistance éducative, école, travail, émancipation, violence, etc.).
Les avocats reçoivent gratuitement les mineurs tous les mercredis (sauf juillet et août) de 15h à 16h30 et sans rendez-vous (entretiens anonymes et confidentiels)

Contact :

L'ordre des avocats – Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver (Cours d'Ajot) – Brest
02 98 44 31 84

• Association avocats conseils des victimes

Cette association a pour objectif d'aider les victimes en les informant sur leurs droits et en les orientant dans leurs démarches.
Un avocat du Barreau de Brest vous répond du lundi au jeudi de 17h à 19h au 06 83 06 56 68

• Émergence : conseils juridiques pour les mineurs et jeunes adultes

Ce dispositif permet aux jeunes d'obtenir des informations juridiques sur toutes les questions qu'ils se posent : mes parents divorcent, je suis victime de violences ou d'abus sexuel, que faire si je suis victime de racket ?...

Contact :

Émergence
56, rue Bruat – Brest – 02 98 33 83 83

• Émergence : service d'aide aux victimes d'infractions pénales

Ce service d'écoute, d'information et d'orientation, renseigne les victimes d'infractions pénales ou d'actes de délinquance sur leurs droits et le fonctionnement de l'institution judiciaire.

Deux permanences gratuites et confidentielles :

Émergence – 56, rue Bruat – Brest
02 98 33 83 83
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Émergence au Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver – Brest – 02 98 33 78 00
Sans-rendez-vous : le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30.

• Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF)

Le CIDFF a pour missions l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des femmes. L'association dispose d'un service juridique (droit de la famille, du travail, procédures, etc.), d'un bureau d'aide aux femmes victimes de violences, d'un service emploi, de groupes de parole, etc. Chaque service est gratuit, anonyme et confidentiel.

Contact :

CIDFF – 26, rue Fautras – Brest
02 98 44 97 47 – http://cidf.infini.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Wet de 13h30 à 17h30.

• Association nationale pour la meilleure indemnisation des victimes d'accidents corporels (ANMIVAC)

L'ANMIVAC informe et accompagne les victimes ayant subi des dommages corporels suite à un accident de la route, de la vie privée, d'une agression, d'une erreur médicale, d'une infection nosocomiale, d'un accident du travail. L'association conseille également lors des conflits avec les assurances.

Contact :

AMNIVAC – 4 rue Gabriel Fauré
(Quartier Kérédern, en face de la PMI)
02 98 64 99 83 ou 06 88 42 90 01
anmivac.asso@wanadoo.fr
www.anmivac.com
Le mardi de 13h30 à 17h (toute l'année).

VOUS ÊTES VICTIME DE DISCRIMINATIONS

« Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. ».

Contacter le délégué Finistère, du Défenseur des droits

Permanence à la CAF
1 rue de Portzmoguer – Brest
Uniquement sur rendez-vous le mercredi après-midi de 14h à 16h30
Michel Cornec : 06 13 34 66 13 ou
michel.cornec@defenseurdesdroits.fr

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES

Que faire quand on est victime de violences (agressions physiques ou verbales, atteintes à la personne, vols) ? En parler et porter plainte auprès de la police.

Des contacts pour vous aider

- Allo enfance en danger : 119
  www.allo119.gouv.fr
- Jeunes violences écoute : 0808 807 700
  (appel gratuit d'un poste fixe et portable)
  De 8h à 23h, tous les jours sauf les jours fériés
  www.jeunesviolenceecoute.fr (violences scolaires, injures, racket...)
- Violences faites aux femmes : 3919
  (appel gratuit d'un téléphone fixe)
  Du lundi au samedi, de 8h à 22h, de 10h à 20h les jours fériés
  www.stop-violences-femmes.gouv.fr
  (Violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail).

BON À SAVOIR

L'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle vous permet, si vous avez de faibles revenus, de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale par l'état des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, d'expertise, etc.). Sont dispensés de justifier leurs ressources les bénéficiaires du fonds national de solidarité et de l'allocation temporaire d'attente, les victimes de crimes (tentatives de meurtres, viol, etc.).

Contact pour adresser une demande :

- *Bureau d'aide juridique du Tribunal de grande instance*
  32, rue Denver - Brest
  02 98 33 78 00

Statut
Exprimez-vous
Difficile d'en parler sur Facebook ?...
PASAJ
SERVICE ÉCOUTE JEUNES EN FINISTÈRE
ANONYME & GRATUIT
Tous les soirs de 20h à 23h, sauf le samedi
Tél. : 02 98 43 10 20
SMS 06 32 98 22 07
Mail pasaj29@pasaj.fr
Chat (MSN) pasaj29@live.fr
SOUTIEN DE L'ÉTAT, LA RÉGION BRETAGNE, LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE, LA CAF DU FINISTÈRE, LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE, L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES, LA VILLE DE BREST ET LA CMAF.

ETUDIANTS
BRESTOIS
Il n'y a pas que le jeudi soir que vous pouvez BRILLER en société !
2 heures/semaine, Les Petits Débrouillards vous proposent de devenir étudiant bénévole pour soutenir un jeune brestois et l'aider à bien grandir. Engagez-vous dans la Réussite Educative et cumulez les expériences terrains, humaines, sociales...
labonneexperience.org
06.82.25.21.85
hbreard@lespetitsdebrouillards.org
Bretagne
Ville de Brest
Projet éducatif local

8 Vie Citoyenne

Être un citoyen actif, c'est s'impliquer, réfléchir, prendre position, défendre ses droits en s'investissant en tant que bénévole, volontaire ou militant. C'est aussi être à l'initiative de projets : enregistrer un CD, organiser un festival, s'engager dans une action de solidarité etc.
Ce chapitre vous donnera les informations nécessaires pour vous investir et mener à bien vos projets.

D'après photo : Dominique Leroux - Brest Métropole Océane

Franck Betermin - Brest Métropole Océane

Le vote : un droit, un devoir

Pour les élections nationales, locales, européennes ou professionnelles, vous avez de multiples occasions d'exercer votre droit de vote. Pour pouvoir voter, vous devez être majeur, de nationalité française et jouir de vos droits politiques et civiques (ne pas avoir subi de condamnation pénale par exemple).
Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez présenter en mairie une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ex : quittance de loyer, dernière facture EDF, etc.). Si vous venez de vous installer à Brest ou que vous êtes citoyen de l'Union européenne, vous devez procéder à une inscription en mairie.
Attention ! Pensez à signaler tout changement d'adresse avant la fin décembre pour pouvoir voter l'année suivante dans votre nouveau bureau de vote.

Contact :

Service Élections - Recensement
Hôtel de Ville - 2, rue Frézier - Brest
02 98 00 84 57
www.brest.fr/territoire-competences/administration-et-organisation/les-elections.html

BON À SAVOIR

Se faire élire
Envie de devenir candidat ?
Pour cela, il faut :
- être âgé de 18 ans révolus le jour de l'élection
- avoir la qualité d'électeur (être inscrit sur les listes électorales ou prouver de la jouissance de ses droits civiques)
- être domicilié dans la commune (ou région, département...) ou y être inscrit au rôle d'une des contributions directes (impôts...)
- être français ou membre d'un pays de l'Union Européenne
- vérifier qu'on ne rentre pas dans le cadre de certaines inéligibilités (par exemple, certains agents de l'état ou fonctionnaires travaillant en lien étroit avec la commune....)
Pour en savoir plus : www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/etre-elu/etre-elu-est-ce-metier.html

Participer à la vie de la cité

Nous pouvons nous investir au quotidien de multiples façons en défendant des idées, en portant des projets mais également en triant ses déchets ou en respectant son environnement.

LES SYNDICATS

« Un syndicat est une association de personnes dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses adhérents. En France, les syndicats se distinguent des partis politiques, bien que des liens puissent exister entre eux, car leur but n'est pas de gouverner mais d'améliorer les conditions de travail ou d'études par exemple ».
(source www.vie-publique.fr)

• Les syndicats lycéens et étudiants

Ces syndicats agissent en défense des intérêts de la jeunesse dans le secondaire et le supérieur.

→ Au lycée

Pour comprendre vos instances de la vie lycéenne, connaître vos droits et devoirs, vous informer sur les actualités et initiatives lycéennes, etc., un site indispensable vous est consacré. Il vous donne les clés et les conseils pour faciliter votre engagement dans la vie lycéenne et mener à bien vos actions.
www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

→ Les organisations lycéennes

Une organisation lycéenne est un regroupement de lycéens militants qui a pour but de porter des revendications, de défendre et représenter les lycéens.

Pour connaître les contacts locaux, renseignez-vous auprès des fédérations nationales.

Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)
01 40 35 33 04
www.fidl.org - info@fidl.org

Union nationale lycéenne (UNL)
01 40 82 94 00 - www.unl-fr.org

Union nationale inter-lycée (UNI Lycée)
01 78 16 40 30 - www.unilycee.com

Sud Lycéen
federation.sudlyceen@gmail.com
http://federation.sudlycees.free.fr/

→ À l'université

Union nationale des étudiants de France (UNEF) - www.unef.fr
Correspondant local : 02 98 01 68 21
unef.brest@gmail.com

Confédération étudiante (Cé)
www.confederation-etudiante.org
Correspondant local : 06 12 15 42 06
brest@confederation-etudiante.org

Fédération SUD étudiant
www.sud-etudiant.org

Union nationale inter-universitaire (UNI)
www.uni.asso.fr - brest@uni.asso.fr

• Les syndicats professionnels

Les syndicats assurent la défense des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise.
Pour en savoir plus, contactez les syndicats (cf. coordonnées chapitre 4, page 33)

DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ACTES QUOTIDIENS

Vous pouvez également vous engager dans la vie de la cité en faisant du bénévolat, en rejoignant ou en créant une association, en réalisant des projets de solidarité de proximité, en participant à un journal local.

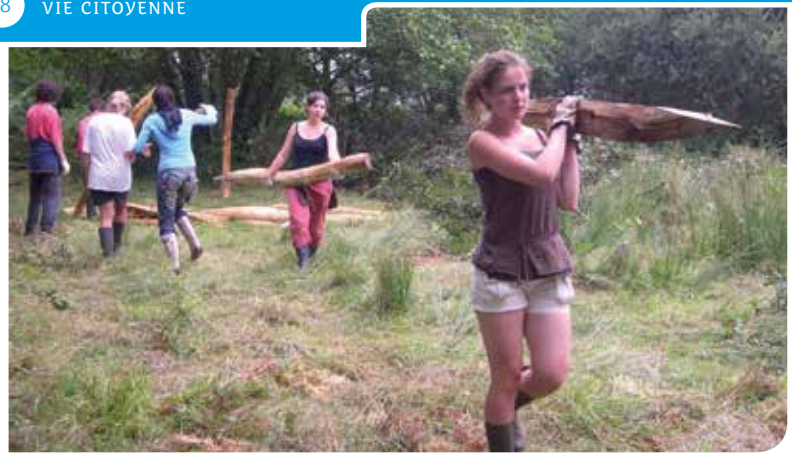

Association Langazel - Trémaouézan

• Bénévolat et vie associative

Vous pouvez par exemple adhérer à une association dans votre quartier, votre commune ou votre université.
De nombreuses associations brestoises vous offrant un panel d'activités diversifiées sont également soutenues par la ville. La coordination jeunesse peut vous informer sur cette richesse locale : quelles activités proposent ces associations et/ou comment m'engager comme bénévole au sein d'une association ?

Contact :

Mairie de Brest – 7e étage
Coordination Jeunesse service vie associative et jeunesse
2, rue Frézier – Brest – 02 98 00 84 57
www.brest.fr (Rubrique Les Annuaires > Annuaire des associations)

→ ***France Bénévolat*** a pour vocation de vous accueillir et vous aider à trouver une association qui correspond à vos centres d'intérêt.

France Bénévolat – Centre de Brest
1 rue de l'Harteloire – Brest
02 98 43 06 62
www.francebenevolat.org
Permanences : mardi de 14h à 16h30 et le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

→ ***Les associations étudiantes***

Pour accéder à la liste des associations étudiantes, connectez-vous sur le site de l'UBO :
www.univ-brest.fr (rubrique vie du campus > Associations étudiantes).

Pour trouver les coordonnées et informations sur les associations étudiantes des écoles d'enseignement supérieur, il faut vous rendre sur le site Internet de ces écoles.

• Le volontariat

Pour aller plus loin dans votre engagement, pensez au Service Civique. Il permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée déterminée (de 6 à 12 mois) dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

→ ***À qui s'adresse le Service Civique ?***

Le Service Civique est ouvert à tous, et plus particulièrement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il faut être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou justifier d'un an de séjour continu en France. Le Service Civique vous accueille quel que soit votre niveau d'études, de formation ou de qualification.

→ ***Quelles missions ?***

Les missions s'articulent autour de grandes thématiques qui vous permettront d'exprimer pleinement vos atouts et de vous épanouir : la solidarité, l'environnement, la culture et le sport, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence en cas de crise, la santé et enfin la citoyenneté.

Pour en savoir plus :
www.service-civique.gouv.fr
Il existe différents volontariats en France et à l'étranger. Pour connaître les autres formes de volontariat à l'étranger (SVE, VSI, etc.) consultez le site :
www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger > Volontariat / Solidarité)

LE SAVEZ-VOUS ?

Donner son sang, c'est être citoyen actif ! En effet, le don de sang est indispensable pour des milliers de malades atteints de pathologies graves ou de maladies génétiques, mais également les grands brûlés, les accidentés de la route ou encore les personnes subissant des hémorragies importantes.
Plus d'infos sur www.dondusang.net

Idées, projets

POUR VOUS ACCUEILLIR ET VOUS ACCOMPAGNER

• Le Bureau information jeunesse (BIJ)

Vous trouverez au BIJ des outils indispensables pour construire votre projet : la méthodologie de projet, la recherche de financement, etc.

BIJ – 4 rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08
Bon à savoir : Vous souhaitez montrer votre projet, le BIJ dispose d'un espace pouvant accueillir vos expositions photos et vidéos.

• Votre projet a une dimension européenne : avez-vous pensé au Programme européen jeunesse en action (PEJA) ?

Cette action soutient des projets dans lesquels les jeunes participent activement et directement à des activités qu'ils ont eux-mêmes conçues. Ils y occupent des rôles clés de façon à développer leur sens de l'initiative, leur goût d'entreprendre et leur créativité. Cela s'adresse à des jeunes de 15 à 30 ans qui souhaitent monter un projet en France (minimum 4 jeunes porteurs du projet) ou avec un, voire plusieurs pays européens (4 jeunes porteurs de projet par pays représenté). Le projet doit avoir une dimension européenne, être en accord avec les objectifs et les priorités annuelles du PEJA.
http://www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/initiatives-de-jeunes

Pour plus d'informations :

BIJ – Agnès Pissavy – 02 98 43 84 16 ou agnes.pissavy@bij-brest.org

• La Coordination jeunesse de la Ville de Brest

Ce service accompagne les jeunes brestois de 16 à 30 ans dans leur projet et soutient leurs initiatives qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires ou scientifiques.

Contact :

Nathalie le Guen
Coordination jeunesse de la Ville de Brest – Service action associative et jeunesse
Hôtel de ville (7e étage)
02 98 00 82 18 ou
nathalie.le-guen@mairie-brest.fr

BON À SAVOIR

Chaque année, le festival « Pleins feux sur la jeunesse » organisé par la ville dans le cadre du soutien aux initiatives des jeunes, permet aux jeunes de présenter devant un public leur projet à travers des expositions photos, des concerts, des films, des spectacles de danse ou d'autres réalisations.

• La Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA)

La MAIA et ses correspondants proposent un service gratuit aux bénévoles et responsables associatifs afin de mieux informer et conseiller les associations en mettant à leur disposition une aide et des outils techniques.

Contact :

MAIA – Marie-Hélène Kérisit (Quimper)
Direction départementale de la cohésion sociale du Finistère (DDCS)
02 98 64 99 28
marie-helene.kerisit@finistere.gouv.fr

MAIA – correspondants brestois
Sylvie Sovrano – Évelyne Le Duff
Service action associative et jeunesse
Mairie de Brest (7e étage)
02 98 00 87 35 ou 02 98 00 87 85
sylvie.sovrano@mairie-brest.fr ou
evelyne.le-duff@mairie-brest.fr

LES AIDES LOCALES OU DÉPARTEMENTALES

La liste qui suit n'est pas exhaustive. Pour connaître l'ensemble des aides aux projets, n'hésitez pas à venir au BIJ où vous trouverez un dossier complet sur les financements possibles à l'échelle régionale et nationale.

• Coup de pouce

Ce dispositif d'aide aux projets des jeunes brestois de 16 à 30 ans a pour but d'encourager et de soutenir des initiatives culturelles, sportives, humanitaires ou scientifiques, que les projets soient individuels ou collectifs.

Contact :

Nathalie le Guen – Coordination jeunesse de la Ville de Brest
Service action associative et jeunesse
Hôtel de ville (7e étage)
02 98 00 82 18 ou
nathalie.le-guen@mairie-brest.fr

• Le Fonds local d'initiatives jeunes (FLIJ)

Cette aide s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi ou inscrits dans un cursus d'insertion sociale ou professionnelle, ainsi qu'aux jeunes encore scolarisés (sur critères socio-économiques de la famille et du jeune). Pour en bénéficier, il faut être âgé de 16 à 25 ans et résider à Brest métropole océane.
Tous types de projets peuvent être soutenus : loisirs individuels ou collectifs, projets de vacances et de découvertes, etc. La demande doit être accompagnée par un professionnel : mission locale, animateur, éducateur ou référent jeunesse.

Contact :

Association Loisirs jeunes
9, rue des Onze Martyrs – Brest
02 98 33 98 66
loisirsjeunes.brest@wanadoo.fr

• Le Fonds d'aide à l'initiative locale

La Ville de Brest et ses partenaires ont mis au cœur de leurs priorités le soutien à l'initiative des habitants pour une plus grande solidarité dans la ville, une plus grande participation de tous à la vie locale, une meilleure valorisation des compétences de chacun et une amélioration des services aux habitants. Par conséquent, le fonds d'aide intervient pour des projets initiés bénévolement par des brestois, individus ou groupes et se réalisant prioritairement sur le territoire de la ville de Brest. Les projets doivent s'inscrire dans la vie locale, en relation avec les objectifs de solidarité et/ou de valorisation des compétences des personnes.

Votre projet est à transmettre ou à déposer :

Secrétariat du service Action associative et jeunesse
Mairie de Brest
2 rue Frézier – Brest
socio-culturel@mairie-brest.fr
Pour plus de renseignements :
02 98 34 67 10

• On s'lance

Ce dispositif financé par la CAF permet aux jeunes de 11 à 17 ans du Finistère de réaliser des projets culturels, sportifs, etc. (monter une pièce de théâtre, créer une émission de radio, réaliser un film, protéger l'environnement, etc.). Les jeunes doivent être à l'origine du projet (le financeur y sera très attentif). Les jeunes peuvent se faire accompagner par un adulte ou un animateur local (liste sur la page Facebook « on s'lance »)

Pour en savoir plus : www.caf.fr

• Envie d'agir

Envie d'agir est un programme national de soutien aux initiatives des jeunes. Il fédère deux dispositifs complémentaires pour aider les jeunes à passer de l'idée au projet et répondre à la diversité de leurs besoins :

→ *Le Projet jeunes*

Cette aide s'adresse aux 11-30 ans et soutient les premiers projets, individuels ou collectifs, présentant un caractère d'intérêt général, d'utilité sociale, d'animation locale, etc. La bourse peut atteindre 1 000 €. Le dossier de demande est à retirer à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et sera suivi d'un entretien de recevabilité sur place. Une commission, qui se réunit chaque année de mars à novembre, choisit les bénéficiaires.

→ *Le Défi jeunes*

Cette bourse est destinée aux 18-30 ans et vise à aider tous les projets qui présentent un caractère de défi personnel ou profes-

sionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes. La bourse peut atteindre 6 000 €. Le dossier de candidature est à retirer auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et un entretien le finalisera. Pour l'attribution, le dossier est examiné lors d'une étude départementale de recevabilité puis la décision est prise par le jury de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Bretagne (DRJSCS) à Rennes. Deux dates de jury à retenir : novembre et juin. Les candidats devront passer une soutenance.

Pour en savoir plus : www.enviedagir.fr

Contact :

Bernard Jaouen – Direction départementale de la cohésion sociale du Finistère (DDCS) – 02 98 64 62 39
bernard.jaouen@finistere.gouv.fr

• Fonds départemental d'aide aux initiatives jeunes – FDAIJ

Dispositif départemental qui a pour objet de favoriser les initiatives des jeunes de 16 à 28 ans dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Projets individuels ou collectifs. Aide financière de 153 € à 1530 €.

Contact :

Conseil général du Finistère
Service sports et jeunesse
32, boulevard Dupleix – 29000 Quimper
02 98 76 64 79
veronique.froute@cg29.fr

• Le Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Soutien financier aux projets à but non lucratif (animation des campus, culturels, sportifs, etc.) proposés par des associations étudiantes.

Contact :

Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Présidence – Service scolarité centrale
3, rue des Archives – Brest
02 98 01 60 19 ou 02 98 01 69 43

• Le dispositif « Culture-actions » du CROUS

Il vise à financer des projets étudiants : création, animation, aménagement de cadre de vie, aventure, solidarité internationale, par l'attribution d'une subvention spécifique. Le projet peut être réalisé par un étudiant seul, un groupe d'étudiants, ou une association étudiante. Le projet doit être co-financé et accompagné d'un budget détaillé et rigoureux. Le montant des aides est fixé par la commission (elle se réunit 4 fois par an), en fonction de l'intérêt du projet et surtout de ses retombées pour les étudiants. Attention : ce dispositif ne finance pas les projets tutorés. Prenez contact avec le délégué « Culture-actions » qui vous aidera à constituer votre dossier.

Contact :

CLOUS – Service culturel
2, avenue Le Gorgeu – Brest
02 98 03 86 28

iréo
la dynamique de formation
Se former en alternance pour les 70 métiers de l'agriculture bretonne
iréo de Lesneven MFR,
route de Plouider 29260 LESNEVEN
02 98 83 33 08 www.ireo.org
MFR

500m² DE LABYRINTHES, PASSERELLES ET MEZZANINES + MINES A RETARDEMENT
-50% DE REMISE SUR VOTRE 2EME PARTIE SUR PRESENTATION DU GUIDE JEUNES
Vivez l'expérience
LASER GAME
4 pers. mini - de 7 à 77 ans
SUR RESERVATION
LASER GAME BREST - 51, RUE YVES COLLET - TEL : 02 98 800 000

GAMERS
Jeux Vidéo Neufs - Occasions
JEUX VIDEO
A PARTIR DE
1€ !
PLAYSTATION 3
Wii
NINTENDO DS
JEUX VIDEO • PC • DVD • GOODIES
Neuf et occasion - www.gamers-jeux-video.com
BREST • 19 rue Louis Pasteur • 02 98 46 11 46
QUIMPER • Galerie de Kéréhon • 02 98 64 29 15
CARHAIX • 33 rue du Gal Lambert • 02 98 93 35 07
PONTIVY • Place du Martray • 02 97 27 84 36
LORIENT • 5 passage du Blavet • 02 97 21 69 73
VANNES • Rue T. Renaudot • 02 97 40 14 48
REDON • 27 rue Notre Dame • 02 99 72 13 28

9 Loisirs

De nombreuses associations culturelles, sportives, de loisirs contribuent à faire de Brest une ville dynamique. Vous trouverez dans ce chapitre, toutes les informations sur les concerts, les activités et les évènements qui ont lieu à Brest et qui font de cette ville une métropole vivante et riche.

D'après photo : Yvan Breton - Brest Métropole Océane

Sortir à Brest

Un site incontournable :
www.brest.fr/agenda.html

• Pour avoir régulièrement des informations sur les spectacles, concerts, pièces de théâtre, etc.

→ Consultez les sites

www.brest.maville.com (rubrique Sortir) et www.letelegramme.com (rubrique Loisirs) ainsi que les hebdomadaires gratuits www.septjoursabrest.fr (rubrique Sortir à Brest) et www.cotebrest.fr. Des informations sur les spectacles et les sorties annoncés sont également affichées au BIJ.

– **Pour les concerts :** consultez les lieux de concerts et inscrivez-vous à leur newsletter, n'oubliez pas le mensuel gratuit le Ty Zicos : www.tyzicos.com (disponible au BIJ, dans certains bars ou dans les magasins culturels) et enfin www.infoconcert.com

NOUVEAU !

Pour une vie nocturne de qualité à Brest

Plusieurs bars, discothèques, restaurants et établissements de loisirs brestois ont signé la Charte de la Vie Nocturne élaborée à l'initiative de la Ville de Brest avec ses partenaires : Préfecture, CCI, représentants des professionnels.
Ces établissements repérables par le label s'engagent dans différents domaines : sécurité routière, réduction des nuisances sonores, lutte contre les discriminations...

– **Lieux de spectacles**, concerts, pièces de théâtre, arts de la rue, etc.

Consultez également les sites Internet des salles et associations culturelles brestoises, vous y trouverez leur programmation.
À titre d'exemples : La Carène, le Fourneau, la Maison du théâtre, l'espace Vauban, le Quartz, la salle Mac Orlan, l'espace Avel Vor à Plougastel-Daoulas, l'Alizé à Guipavas, etc.

Plus d'infos sur : www.brest.fr/culture.html

Culture et sport en fête : les temps forts de mai à septembre

• Fête du nautisme (mai)

« Chaque année, c'est le lieu de rendez-vous des débutants et des confirmés qui veulent vivre « au fil de l'eau » le temps d'un week-end à Brest et ainsi découvrir les côtes et les rivières des environs. La pratique des activités nautiques est gratuite et ouverte à tous : voile, kayak, aviron, kitesurf, plongée, etc.
Renseignements et programmes sur le site www.fetedunautisme.com

• Fête de la musique (juin)

Le 21 juin est tous les ans le rendez-vous des amateurs et professionnels de la musique. À cette occasion, des scènes sont installées aux quatre coins de la ville pour le plus grand plaisir des visiteurs qui peuvent écouter différents styles musicaux. Pour en savoir plus : contactez le service animation de la mairie de Brest au 02 98 00 87 82 ou consultez le site :
www.brest.fr/culture/tous-les-ans-a-brest/la-fete-de-la-musique.html

• Les fêtes du cinéma

Les fêtes du cinéma s'échelonnent sur l'année et donnent accès aux salles obscures à des tarifs préférentiels.

En mars, le Printemps du cinéma :
www.printempsducinema.com

En juin, la Fête du cinéma :
www.feteducinema.com

• Cinéma en plein air Passeurs d'images (été)

Chaque été, la Ville de Brest, l'association Côte Ouest et les équipements de quartier, proposent des séances de cinéma en plein air sur écran géant, gratuites et pour tous, en centre-ville et dans les différents quartiers.
www.brest.fr/culture/tous-les-ans-a-brest/cinema-en-plein-air.html

• Les Jeudis du port (été)

Rendez-vous incontournable l'été à Brest. Fête gratuite : musique, spectacles de rue, chaque jeudi de mi-juillet à fin août dès 19h.
www.brest.fr/culture/tous-les-ans-a-brest/les-jeudis-du-port.html

Yvan Breton - Brest Métropole Océane

• Les Vendredis du sport (été)

Pendant les deux mois d'été, la plage du Moulin-Blanc est investie par les Vendredis du sport. Venez découvrir et vous initier gratuitement à plus de 20 disciplines sportives aussi bien terrestres que nautiques (kayak, aviron, badminton, tir à l'arc, aikido....) sur la plage du Moulin-Blanc.
Renseignements complémentaires sur :
www.brest.fr/sports-nautisme/tous-les-ans-a-brest/les-vendredis-du-sport.html

• Les Journées européennes du patrimoine (septembre)

Tous les ans, le troisième week-end de septembre, les Brestois peuvent visiter les musées, la cinémathèque de Bretagne, la base navale, le château, réaliser des randonnées urbaines et de nombreux autres lieux, gratuitement pendant ces deux jours.
www.brest.fr/culture/tous-les-ans-a-brest/les-journees-du-patrimoine.html

• La Braderie Saint-Michel

Chaque dernier week-end de septembre, le grand déballage de la Saint-Michel anime les rues brestoises.
Pendant près d'une semaine, les commerçants de Brest sont invités à déballer gratuitement devant leur magasin, dans tous les quartiers, et quelle que soit leur zone d'activité.
La Saint-Michel, c'est aussi l'occasion pour les particuliers de vider leur grenier à des emplacements qui leur sont exclusivement réservés. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit juste d'arriver tôt !

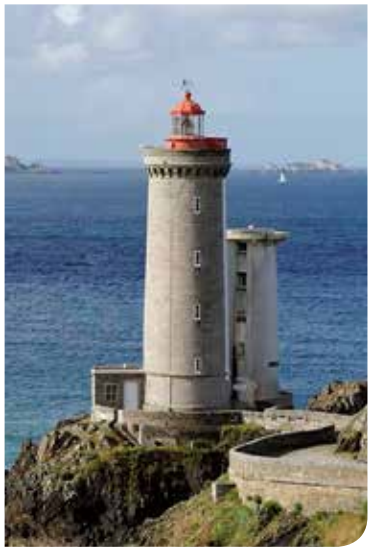

BIJ Brest

Les activités de A à Z

LES LOISIRS

• De l'accordéon au yoga en passant par la danse, etc.

Une plaquette recense toutes les activités socioculturelles mises en place par les maisons pour tous, centres sociaux et patronages laïques. Elle est disponible dans toutes les mairies de quartiers, au BIJ ou en téléchargement sur le site de la mairie de Brest : www.brest.fr (Accueil > Jeunesse / Education > Enfance > Les équipements de quartier).

• Les bibliothèques

Les bibliothèques brestoises disposent d'un site web http://biblio.brest.fr très complet, qui vous présente les services : les lieux, les horaires, les abonnements et les tarifs (gratuit pour les moins de 25 ans, etc.) et vous permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne.

• L'accueil des étudiants

L'accueil s'articule autour de plusieurs événements afin de faire découvrir Brest. Au programme, jeu de piste dans la ville, accueil des étudiants étrangers, le festival Bars'n Brest (festival dédié à la nouvelle scène musicale brestoise) et la Déambule nocturne (propositions artistiques et musicales parfois insolites) sont les rendez-vous incontournables de la rentrée universitaire.
Pour en savoir plus : www.brest.fr/jeunesse-education/tous-les-ans-a-brest/accueil-des-etudiants.html

Nous avons listé ici les évènements de mai à septembre. Cette liste est non exhaustive, de nombreuses autres manisfestations rythment une année à Brest.

Pour en savoir plus : www.brest.fr/culture/tous-les-ans-a-brest.html

LES BONS PLANS

Le service culturel de l'UBO propose à ses adhérents tout au long de l'année un choix de spectacles et de concerts à des tarifs très avantageux. Exemple : des places pour les spectacles du Quartz, des places de cinéma « cinéma Les Studios » à 3,50€, des réductions pour certains concerts de musiques actuelles à la Carène et à l'Espace Vauban.
Pour bénéficier de ces avantages, il suffit d'adhérer : c'est seulement 5 € pour l'année !

• Les loisirs à l'université

Le service culturel de l'UBO développe des activités artistiques sous forme de stages, d'ateliers, de spectacles, de concerts et d'expositions pour rendre les étudiants acteurs de la vie culturelle.

Contact :

Service culturel de l'UBO
(au rez-de-chaussée du RU Armen)
2 bis, avenue le Gorgeu - Brest
02 98 01 63 67
Du lundi au vendredi en continu de 10h à 17h, au rez de chaussée du RU Armen.
Permanence salle A323 de la fac Ségalen le mercredi de 10h à 17h.
www.univ-brest.fr/serviceculturel

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

• Les clubs sportifs

→ *L'annuaire des associations de la ville de Brest :* que vous souhaitiez pratiquer un sport collectif, de la gymnastique, de l'escalade ou encore de la plongée... consulter les coordonnées des clubs sur www.brest.fr/les-annuaires/annuaire-des-associations.html

→ *L'annuaire de l'Office des sports :* pour connaître la liste des clubs sportifs y étant affiliés : de l'aérobic en passant par le foot, le yoga, etc. Cet annuaire est disponible au BIJ ainsi que dans les mairies brestoises à partir du mois de septembre. www.brest-officedessportsbrest.fr (rubrique recherche et annuaire)

• Les parcours et équipements sportifs

Pour connaître les équipements sportifs, les parcours sportifs, les circuits de randonnée de Brest, consultez :

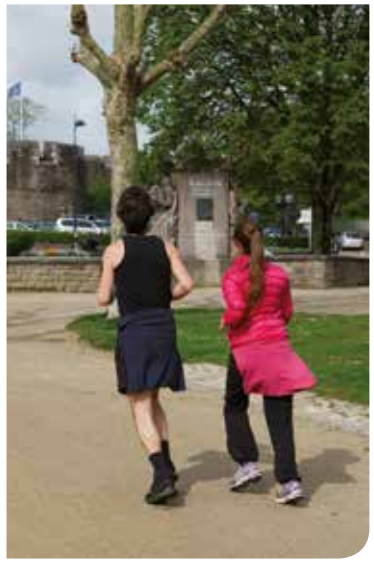

Bruno Choisne - Brest Métropole Océane

www.brest.fr/sports-nautisme/parcours-et-equipements-sportifs.html

• Les piscines

Pour la détente ou pour le sport, les 5 piscines communautaires brestoises vous accueillent. Pour vous informer sur les lieux et horaires des piscines à Brest, téléphonez au 02 98 33 21 90, le répondeur vocal vous mettra en liaison avec la piscine concernée.

• La patinoire Rïnkla Stadium

Retrouvez les informations pratiques, tarifs, horaires, animations et évènements sur le site de la patinoire :
www.rinkla-stadium.com

Contact :

Patinoire de Brest
Place Napoléon III - 02 98 03 01 30

lbrendan - Creative Commons

• **Nautisme**

Optimist, Catamaran, planche à voile, Canöé kayak, Aviron, sports sous-marins : plongée, chasse sous-marine... sports de glisse : Surf, Kitesurf, Funboard, Standup paddle... En loisir ou en compétition, venez découvrir et pratiquer ces différentes activités nautiques sur de nombreux sites et plans d'eau : la rade de Brest, les rives de la Penfeld, le spot du Petit Minou, le parc marin d'Iroise...

Contact :

Service de Nautisme
de Brest Métropole Océane
Port du Moulin-Blanc - Brest
02 98 34 64 64
centre-nautique@brest-metropole-oceane.fr
Plus d'informations sur
www.brest.fr/sports-nautisme/nautisme.html

Pour plus d'infos sur les activités nautiques et leur localisation dans le Finistère : site Nautisme en Finistère :
www.nautisme-finistere.com

• **Le sport à la fac**

Le SUAPS – Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives – propose plus de 40 activités physiques et sportives, allant de l'initiation au perfectionnement : aïkido, aquagym, arts du cirque, badminton en passant par le kayak, le kitesurf, la musculation et la voile. Ces activités s'adressent à tous les étudiants de l'UBO qui ont payé leur cotisation sport au moment de leur inscription.
Pour connaître la liste des sports pratiqués à l'UBO et le calendrier des activités, consultez le site :
wwww.univ-brest.fr (rubrique Accueil > vie du campus > Sport > Le SUAPS)

Contact :

SUAPS – Campus brestois
4, rue du Bouguen - Brest
02 98 01 64 16
suaps@univ-brest.fr

LE SAVEZ-VOUS ?

Vous êtes sportif ou vous voulez pratiquer une activité physique, le centre de médecine du sport vous accueille gratuitement du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h sur rendez-vous.

Centre de médecine du sport
6, rue Félix le Dantec - Brest
02 98 33 53 40

Presqu'île de Crozon - Finistère

CAMPING PEN BELLEC** TELGRUC-SUR-MER

Accès direct à la plage !

PLAGE DE TREZ BELLEC - 29560 TELGRUC-SUR-MER
02 98 27 31 87 - camping-penbellec@orange.fr
www.camping-crozon.fr

MULTIPLEXE
Liberté
15 CINEMAS NUMERIQUE 3D
www.multiplexeliberte.fr
Brest - Centre-ville - Place de la liberté
Suivre P Liberté

10 International

En fonction de votre parcours et de votre objectif professionnel, une expérience à l'étranger peut s'avérer un atout majeur. Cela peut vous permettre d'évoluer personnellement, de mettre en pratique vos connaissances, d'être davantage ouvert au monde…

Avant d'entamer toute démarche, prenez connaissance des différentes possibilités qui existent, des aides auxquelles vous pouvez prétendre et des organismes de référence. Il vous faudra ensuite déterminer ce qui vous convient le mieux en fonction de votre objectif (améliorer votre niveau d'anglais, par exemple).

Benoît Stichelbaut - Brest Métropole Océane

Les pistes pour partir

Vous souhaitez partir à l'étranger pour acquérir de nouvelles compétences, améliorer votre niveau en langue ou encore pour découvrir une nouvelle culture ?

De nombreuses opportunités s'offrent à vous, en voici un aperçu (liste non exhaustive).

BÉNÉVOLAT / VOLONTARIAT

Le bénévolat et le volontariat sont deux notions différentes en français. Le bénévole s'investit ponctuellement et n'est pas rémunéré. Le volontaire quant à lui s'engage par contrat sur une durée déterminée et reçoit une indemnité. Il bénéficie d'un statut qui lui est propre.
Cependant le terme anglais *volunteering* regroupe ces deux notions.

• Le Service volontaire européen (SVE)

Le Service volontaire européen ou SVE fait partie du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA). Il est ouvert à tous les jeunes de 18 à 30 ans sans condition de diplôme ou de niveau de langue. Le SVE dure entre 2 et 12 mois mais la majorité des volontariats proposés sont entre 8 et 12 mois.

→ *Quel est l'avantage du SVE ?*

Il vous permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à votre développement personnel, éducatif et professionnel ainsi qu'à votre insertion sociale.

→ *Que fait-on sur place ?*

Vous vous investirez dans les activités mises en place par l'association qui vous accueille. Les thèmes des missions proposées sont variés : art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

→ *La prise en charge financière*

Une subvention européenne couvre vos frais d'hébergement, de nourriture, votre argent de poche mensuel, le tutorat, les cours de langue du pays d'accueil... et 90 % de votre voyage aller-retour.

→ *Comment partir ?*

Il vous faut avant tout prendre contact avec une structure d'envoi 9 mois environ avant la date de départ souhaitée. Pour cela, consultez la carte des organismes d'envoi nationaux ou bretons disponible sur le site de Jeunesse en action, dans la rubrique « Près de chez moi » : www.jeunesseenaction.fr/index.php/p13-30ans/service-volontaire-europeen/modalites-de-participation-2

BON À SAVOIR

Le BIJ est structure d'envoi pour le Finistère nord, pour en savoir plus, consultez : www.bij-brest.org/spip/SVE-Mode-d-emploi-a-Brest

(Source : www.jeunesseenaction.fr)

• Le Service civique à l'international

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois destiné aux jeunes Français ou européens de 16 à 25 ans. Il n'y a aucune condition de diplôme.

→ *Quel est l'intérêt du Service civique ?*

Il vous offre l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, toute mission est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition du projet professionnel.

→ *Que fait le volontaire ?*

Il accomplit une mission d'intérêt général à l'étranger auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale dans le cadre d'un projet de coopération décentralisé.

→ *La prise en charge*

En tant que volontaire, vous recevrez une indemnité et bénéficierez d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil.

→ *Comment partir ?*

Pour connaître les missions proposées et obtenir plus d'information, consultez le site : www.service-civique.gouv.fr
(Source : www.service-civique.gouv.fr)

• Le WWOOFING

WWOOF vient de l'anglais World Wide Opportunities on Organic Farms qui se traduit en français par Opportunités dans les fermes bio du monde entier.

Hélène Stanguennec – volontaire en Autriche

→ *Qu'est-ce que le WWOOFing ?*

On appelle WWOOFing le volontariat réalisé au sein de fermes biologiques qui accueillent des gens souhaitant partager leur quotidien. Vos hôtes vous offrent la possibilité d'apprendre les aspects de l'agriculture biologique, de la biodynamique et de la permaculture.

Attention, vous devez avoir 18 ans révolus pour pouvoir faire du WWOOFing.

→ *Le WWOOFing est-il rémunéré ?*

En tant que volontaire ou WWOOFer, vous n'êtes pas rémunéré. Cependant les fermes biologiques qui vous reçoivent vous offrent nourriture et hébergement, en contrepartie vous participez aux tâches liées au fonctionnement de la ferme comme le jardinage, le maraîchage, les travaux agricoles...

Nigel Pert - Brest Métropole Océane

→ *Comment devenir WWOOFer ?*

Rien de plus simple pour devenir un WWOOFer : il suffit d'adhérer à l'association WWOOF du pays concerné lorsque ce dernier dispose d'une association nationale. Cela sous-entend d'avoir choisi au préalable une destination précise. Sur wwoof.org vous trouverez les organisations WWOOF réparties par région ou par pays. Pour les pays n'ayant pas d'organisation nationale, vous devez aller sur le site de l'association WWOOF Independent : www.wwoofindependents.org
Vous devrez également y adhérer pour accéder aux offres de TOUS les pays « indépendants ».

→ *Qu'est-ce que le livret WWOOF ?*

Le livret WWOOF, qui est payant, recense la liste des hôtes du pays choisi. Dans votre bulletin d'adhésion, choisissez la formule de livret qui vous convient.

BON À SAVOIR

Le livret WWOOF est obligatoire pour les associations disposant d'une association nationale et facultatif pour les autres.

→ *Combien coûtent l'adhésion et le livret ?*

Entre le livret et l'adhésion qui est valable un an, cela vous coûtera entre 20 et 45 €.

→ *Quel type d'activité pourrez-vous pratiquer ?*

Le réseau WWOOF recense des hôtes dans tous les domaines : maraîchage, horticulture, apiculture… mais aussi des hôtes qui fabriquent du pain bio, des sirops, des conserves, des huiles essentielles… Certains proposent même des activités artistiques, sportives… (les membres ont accès à un moteur de recherche par activités, par régions, etc.).

Pour en savoir plus :

www.bij-brest.org (Rubrique > Partir à l'étranger > Volontariat/Solidarité > WWOOFing)
www.wwoof.org
(Source : www.wwoof.org)

• **HelpX**

HelpX a été créé en avril 2001 par un Anglais qui avait voyagé en Australie et en Nouvelle Zélande et qui avait eu l'idée de proposer ses services en échange du gîte et du couvert.

→ *En quoi consiste HelpX ?*

C'est un réseau en ligne d'hôtes variés (fermes organiques et non-organiques, particuliers, ranchs, lodges, B&B, auberges, auberges de jeunesse, voiliers, etc.) qui invitent des volontaires à venir les aider à court terme en échange du gîte et du couvert.

→ *Pour qui ?*

Ce réseau vise principalement à établir un échange culturel pour les personnes qui désirent avoir l'opportunité, durant leur voyage à l'étranger, d'habiter avec les locaux et d'acquérir un peu d'expérience pratique.

BON À SAVOIR

Vous devez impérativement avoir 18 ans révolus pour pouvoir devenir membre de ce réseau.

→ *Quelle contribution doit apporter un volontaire ?*

Typiquement, un volontaire travaille en moyenne 4 à 6 heures par jour en échange du gîte et du couvert. Ceci est toutefois sujet à une infinité de variations : certains hôtes demanderont seulement 2 heures de travail par jour en échange du gîte, mais il sera de la responsabilité du volontaire d'acheter et préparer sa propre nourriture.

→ *Le principe du donnant-donnant*

Les horaires varient selon le type de travail effectué, de logement et de repas fournis, etc. Chaque hôte fonctionne à sa manière, et il faut donc s'arranger d'hôte à volontaire au cas par cas. Les volontaires habitent la plupart du temps avec la famille qui les accueille et aident aux tâches de la vie quotidienne. Le succès de l'opération dépend donc avant tout de la co-opération mutuelle des deux parties.

→ *Quels pays font partie du réseau ?*

Il existe différents réseaux : Australie, Nouvelle Zélande, Europe, USA, Canada, International (pour les autres parties du monde).

→ *Comment devenir volontaire ?*

Les volontaires (helpers) qui désirent devenir membres de ce réseau doivent s'inscrire sur le site d'HelpX :
www.helpx.net/memberterms.asp

→ *Quelle inscription choisir : gratuite ou premium ?*

L'inscription gratuite vous donne un accès limité aux annonces des hôtes et leurs contacts ne seront pas visibles. Par contre, cela vous permet de prendre connaissance du type d'annonce diffusé sur ce réseau.
L'inscription Premium est valable 2 ans et coûte 15 €. Elle inclut de nombreux bonus, tels que la possibilité de contacter tous les hôtes, de lire toutes les critiques laissées aux hôtes par les volontaires, et ainsi de suite. Les volontaires peuvent consulter le site pour chercher un hôte et lorsqu'ils en trouvent un qui leur convient, le contacter directement pour organiser leur séjour.

Pour en savoir plus :

www.bij-brest.org (rubrique > Partir à l'étranger > Volontariat/Solidarité > HelpX)
www.helpx.net/index_french.asp

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe d'autres formes de volontariat comme le VIE/VIA, pour en savoir plus : www.bij-brest.org (rubrique > Partir à l'étranger > Volontariat/Solidarité)

Bij Brest

• **Le Permis ou Visa Vacances-Travail (VVT)**

Ce visa permet aux ressortissants français de séjourner, à titre individuel, dans un État signataire afin d'y passer des vacances, tout en y exerçant un métier pour compléter leurs moyens financiers.

→ *À qui devez-vous faire la demande de visa ?*

Vous devez faire votre demande auprès de la représentation diplomatique ou consulaire en France du pays d'accueil.

→ *Quels sont les caractéristiques de ce visa ?*

Le visa à entrées multiples qui vous sera délivré est valable un an. Vous disposez ensuite d'un délai de 12 mois pour entrer dans le pays d'accueil. La durée du séjour ne doit pas excéder un an à compter de votre date d'entrée dans le pays, sans possibilité de prolongation. La durée d'emploi chez un même employeur peut être limitée (par exemple, en Australie, vous ne pouvez pas travailler plus de 6 mois pour le même employeur). Par ailleurs, il n'est, en principe, pas possible de changer de statut pendant la durée du séjour.
Par contre, vous ne pourrez pas bénéficier du système de protection sociale (chômage, maladie, etc.) du pays d'accueil.

→ *Quels sont les États signataires ?*

La France a signé des accords relatifs au programme « vacances-travail » avec les pays suivants : Australie (depuis 2004), Canada (depuis 2004), Corée du Sud (depuis 2009), Japon (depuis 2000), Nouvelle-Zélande (depuis 2000), Argentine (tout nouveau, depuis 2011).

BON À SAVOIR

À l'exception de l'Australie et de la Nouvelle Zélande qui n'imposent plus de quota pour les Français, le nombre de participants à ce programme est limité et fixé chaque année entre les pays participants. À titre d'exemple, pour 2011 ces quotas s'élevaient à 7000 pour le Canada, à 500 pour l'Argentine...

→ *Quelles sont les conditions pour postuler ?*

Pour postuler au VVT, vous devez :

- Ne pas avoir déjà bénéficié de ce programme dans le pays en question. Exception à cette règle : depuis le 1er novembre 2005, les bénéficiaires d'un premier visa « vacances-travail » et qui ont fait au moins 3 mois de récoltes saisonnières dans certaines régions d'Australie peuvent solliciter un deuxième visa de ce type.
- Être âgé de 18 et 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa (35 ans pour le Canada)
- Ne pas être accompagné d'enfants à charge
- Être titulaire d'un passeport français en cours de validité
- Être en possession d'un billet de retour ou de ressources suffisantes pour acheter un billet de retour ;
- Disposer de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour. Le montant minimal des ressources est fixé chaque année par les Etats signataires.
- Le cas échéant, fournir une lettre de motivation, voire un curriculum vitae ;
- Le cas échéant, présenter un certificat médical et un casier judiciaire vierge ;
- Justifier de la possession d'une assurance privée couvrant tous les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, l'hospitalisation et le rapatriement pour la durée du séjour.

Pour en savoir plus :

www.bij-brest.org (rubrique : Partir à l'étranger > Visa ou Permis vacances-travail)
www.pvtistes.net
(Source : pvtistes.net)

BON À SAVOIR

Afin de vous aider à choisir l'assurance la mieux adaptée, le site pvtistes.net vous propose un tableau comparatif commenté : http://forum.pvtistes.net/assurances/55615-comparatif-des-assurances-pour-le-pvt.html#post483177

Les aides financières locales et départementales

LE PROGRAMME HORIZON DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Le programme Horizon a été mis en place pour permettre à un maximum de jeunes de partir à l'étranger étudier ou en stage. Il se décline en plusieurs aides.
La bourse départementale et l'aide à la mobilité s'adressent aux étudiants (sous certaines conditions) qui souhaitent réaliser un séjour à l'étranger pour leurs études ou un stage, d'une durée d'au moins 2 mois.
Le prêt bonifié dont les intérêts sont pris en charge par le Conseil général s'adresse aux étudiants finistériens (sous certaines conditions).

Pour en savoir plus :

www.cg29.fr (rubrique : Le Conseil général et vous > Europe et international > Mes études, mon stage à l'étranger)
(Source : Conseil général du Finistère)

Hélène Stanguennec - volontaire en Autriche

L'AIDE DE BREST MÉTROPOLE OCÉANE (BMO)

L'aide financière de BMO s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération brestoise.
Elle est principalement accordée pour des stages (en entreprise ou dans un laboratoire) d'une durée inférieure à 20 mois et, dans certains cas, pour des voyages d'études à l'étranger.
Les séjours peuvent avoir lieu en Europe ou hors Europe, mais doivent impérativement s'inscrire dans le cursus de l'étudiant.

Contact :

BMO – Service formation-recherche
24 rue Coat-ar-Gueven - Brest
02 98 33 52 31
(Source : BMO)

Pour en savoir plus :

www.bij-brest.org/spip/Aide-de-BMO

L'AIDE DE LA MISSION INTERNATIONALE ÉCHANGE ET COOPÉRATION (MIEC) – VILLE DE BREST

L'aide financière de BMO s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération brestoise.

• Une aide financière pour la mobilité dans les villes jumelles

L'aide s'adresse aux groupes de jeunes, scolaires ou associatifs, qui séjournent dans des villes jumelles ou amies de la ville de Brest : Bejaia (Algérie), Cadix (Espagne), Constanta (Roumanie), Denver (Etats-Unis), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne), Plymouth (Grande-Bretagne), Saponé (Burkina Faso), Tarente (Italie), Yokosuka (Japon).
Une subvention forfaitaire par jeune brestois participant à un séjour peut être accordée. De même une aide financière forfaitaire peut être accordée aux associations brestoises qui reçoivent un groupe de jeunes venant d'une des villes jumelées.
Enfin, la MIEC peut également accorder des subventions pour des projets de solidarité internationale.

Contact :

MIEC – Hôtel de communauté
24 rue Coat-ar-Gueven - Brest
02 98 33 52 92

BON À SAVOIR

D'autres aides existent, pour en savoir plus, consultez : www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger)
www.enroutepourlemonde.org

Les incontournables

LE PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL (PEI)

Le PEI propose ses services aux salariés et demandeurs d'emploi, candidats à la mobilité internationale : offres d'emploi, information, documentation, conseils... Le PEI de Bretagne organise notamment des ateliers d'information et de recherches (sensibilisation à la mobilité internationale, partir au Royaume-Uni...).

De plus, sur le site internet www.pole-emploi-international.fr vous trouverez des offres d'emploi, des informations sur l'emploi, les stages à l'étranger...

EURES

Fondé en 1993, EURES est le portail européen sur la mobilité de l'emploi.
Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.
Sur le site Internet vous pouvez notamment consulter des offres d'emploi par pays et mettre votre candidature en ligne.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/eures/home.jsp

CLUB TELI

Le Club TELI est une association d'aide à la mobilité internationale créée il y a 18 ans qui compte plus de 4 100 adhérents en France et dans 35 pays.

• Quel est l'intérêt du Club TELI ?

Si vous souhaitez vous rendre à l'étranger, quel que soit votre projet, vous découvrirez avec le Club TELI des infos (Newsletters...) et des offres uniques (emploi, stage, jobs, au pair, bénévolat) pour francophones. Toutes les offres sont évaluées et analysées avant d'être diffusées.

• Comment faire si une offre vous intéresse ?

Notez le numéro de référence et contactez le Club TELI. Ce dernier vous offre une mise en relation avec un employeur mais pour les autres il vous faudra adhérer au Club (40 € pour une année, 15 € pour 4 mois).

Contact :

Club TELI
2 chemin de Golemme
74600 Seynod - 04 50 52 26 58
clubteli@wanadoo.fr
www.teli.asso.fr

BON À SAVOIR

Le BIJ est membre du Club TELI, vous pouvez donc consulter les offres sur : www.bij-brest.org/spip/Club-TELI-Les-offres-de-jobs

BIJ Brest

LA MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (MFE)

La Maison des français de l'étranger (MFE) est un service du ministère des Affaires étrangères et européennes qui a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger. Vous trouverez, entre autres, sur le site www.mfe.org : des dossiers thématiques (emploi, stages-volontariat, études-scolarisation, démarches administratives, santé, passeport-visa, des dossiers d'information par pays, des forums de discussion, des annuaires (ambassade et consulats)...

Pour en savoir plus : www.mfe.org

EN ROUTE POUR LE MONDE

Le site du Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Bretagne est destiné aux jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger. Il propose des conseils, des adresses utiles, des informations sur les programmes et des témoignages sur la mobilité à l'étranger.

Pour en savoir plus :
www.enroutepourlemonde.org

SOLINTER-BREST LE SITE INTERNET

www.solinter-brest.net recense les associations de solidarité internationale brestoises. Vous y trouverez des informations sur les projets menés, les événements organisés...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le BIJ accompagne les projets à l'international, qu'ils soient individuels ou collectifs. Il organise également des évènements comme le Café international ou les Journées jeunes et international pour vous permettre d'obtenir des informations et de mener à bien votre projet. Pour en savoir plus, contactez le BIJ au 02 98 43 01 08.

IDPCES BREST
BTS - DE CESF
PACES
PREPA CONCOURS
www.idpces-brest.com
BTS ESF - DE CESF - BTS SP3S
PACES
médecine - odontologie
pharmacie - maïeutique
CONCOURS SOCIAUX
éducateurs spécialisés
éducateurs de jeunes enfants
assistants de service social
moniteurs éducateurs
CONCOURS PARAMEDICAUX
orthophonistes - infirmiers
ergothérapeutes
masseurs kinésithérapeutes
ostéopathes
pédicures-podologues
manipulateurs en électroradiologie
psychomotriciens
orthoptistes
audioprothésistes
enseignement supérieur privé
2 rue Auguste Kerven 29200 BREST
(place Albert 1er)
02 98 44 27 62

Rinklafez vous !
Venez glisser à la patinoire !
Horaires d'ouverture
• Le mardi de 20h30 à 23h30
• Le mercredi de 14h30 à 17h30
• Le jeudi de 20h30 à 23h30
• Le vendredi de 20h30 à 23h30
• Le samedi de 14h30 à 17h30 et de 21h00 à 23h30
• Le dimanche de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00
Ré-ouverture le 5 septembre 2012
www.rinkla-stadium.com
facebook
brestaim
Place Napoléon III - 02 98 03 01 30
PATINOIRE DE BREST
Rinkla Stadium

Guide « jeunes à Brest » n°15 – Édition 2012/2013

Directrice de la publication : Michèle Casu

Éditeur : Bureau information jeunesse de Brest

Comité de rédaction : Delphine Kerlan, Karine Quéré

Correction : Agnès Pissavy, Saïda Rehouma, Pierre-Yves Cavellat

Conception graphique : Thierry Dubreil
(couverture d'après photo : © Valentin Casarsa – Istockphoto)

Coordination générale et régie publicitaire : Agence Bergame à Brest
02 98 46 05 17 – Courriel : agence.bergame@orange.fr

Impression : Cloître Imprimeurs à Saint-Thonan

Tirage : 20 000 exemplaires

Brest Information Jeunesse

Brest métropole océane Communauté urbaine

Ville de Brest

Conseil Général Finistère